

Association ACJM

www.acjm.info



A.C.J.M.

Manche · Orne · Calvados

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Service d'aide aux victimes et d'accès au droit,
Service de soutien et prévention judiciaire,
Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences
conjugales (CPCA).

2025



ACJM siège social

18 rue de l'Ecluse Chette B.P. 405 50 204 Coutances Cedex

Téléphone : 02 33 19 05 80

E-mail : siege@acjm.info

SOMMAIRE

LEXIQUE.....	3
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	4
VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITES GENERALES en 2025.....	5
RAPPORT D'ACTIVITE DANS LA MANCHE.....	11
A. AIDE AUX VICTIMES	11
B. SOUTIEN ET PREVENTION JUDICIAIRE.....	18
C. PREVENTION.....	20
RAPPORT D'ACTIVITE DANS LE CALVADOS.....	21
A. INTRODUCTION.....	21
B. AIDE AUX VICTIMES	21
C. SOUTIEN ET PREVENTION JUDICIAIRE.....	27
D. PARTENARIAT ET PREVENTION.....	36
E. RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES.....	37
F. PROJETS.....	37
G. ANNEXES.....	38
RAPPORT D'ACTIVITE DANS L'ORNE.....	40
A. AIDE AUX VICTIMES	40
B. SOUTIEN ET PREVENTION JUDICIAIRE.....	45
ANNEXES / RAPPORT COMMUNICATION.....	50
A. SUPPORTS DE COMMUNICATION EN 2025.....	50
B. ACTIVITES DU SITE INTERNET.....	53
C. RESEAUX SOCIAUX.....	55
D. REVUE DE PRESSE.....	58

LEXIQUE ACRONYMES

- ACJM : Aide aux victimes, Citoyenneté, Justice, Médiation
- AAH : administrateur ad hoc
- BAR : Bracelet antirapprochement
- BAV : Bureau d'aide aux victimes
- CBV : coups et blessures volontaires
- CDAD : Comité départemental d'accès au droit
- CJ : Contrôle judiciaire
- CLAV : Comités locaux d'aide aux victimes
- CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- CISPD : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- CPCA : Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales
- CRIAVS : Centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles
- CSS : Classement sans suite
- EP : Enquête de personnalité
- ESR : Enquête sociale rapide
- EVVI : Evaluation victime
- FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance
- JAF : Juge aux affaires familiales
- JAP : juge d'application des peines
- SAVI : Service d'aide aux victimes
- TGD : Téléphone grave danger
- UMJ : Unités médico-judiciaires
- VC : violences conjugales
- VIF : violences intra-familiales

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Chaque année, nous avons le plaisir de vous présenter le bilan de l'activité de l'ACJM toujours intense et d'une grande utilité dans le paysage socio judiciaire des départements de la Manche de l'Orne et du Calvados. Cette activité vous sera bien présentée par les professionnels de l'ACJM ou leurs représentants, la directrice et les chefs de services.

Cette année 2025 a été particulièrement complexe voire difficile suite aux **restrictions budgétaires de l'état** et de ses annonces très sombres pour l'avenir particulièrement pour le secteur associatif en exemple les perspectives 2026 annoncées en juillet 2025 sont très inquiétantes.

- Moins 300 millions pour la mission sport et jeunesse
- Moins 1,7 milliards pour l'insertion, la solidarité, l'égalité des chances
- Moins 200 millions pour la culture.
- Moins 5,3 milliards pour les collectivités locales (qui contribuent largement à la vie associative)

Dans le rapport 2024 j'avais déjà souligné nos inquiétudes sur le plan financier suite au « Ségur » qui **devait être pris en charge par l'état et qui ne l'est toujours pas**, excepté pour une maigre part de l'aide aux victimes qui n'est qu'une patrie de notre activité.

D'autres difficultés financières apparaissent par **la remise en cause de la place des associations** dans la mise en œuvre des mesures présentencielles et en particulier par l'administration pénitentiaire et sur ce sujet je laisse à la directrice le soin de vous en expliquer les détails techniques et ses conséquences.

Devant toutes ces réalités, le conseil d'administration toujours soucieux du bien-être de l'association et de sa pérennité, a réfléchi sur le véritable état de l'association et son avenir, même si cette réflexion existait déjà depuis plusieurs années ; nous en avons conclu que l'ACJM paraissait trop fragile pour faire face aux défis prévisibles de l'avenir, fragile financièrement certes mais aussi au niveau de sa gouvernance.

Cette **fragilité de la gouvernance** vient du fait que le Conseil d'administration est très restreint, composé de membres vieillissants et qui souhaitent quitter l'association déjà depuis plusieurs années mais qui restent par devoir et par attachement à l'ACJM, dont le président. Depuis un certain temps nous faisons appel aux candidatures mais sans résultat probant, excepté cette année où nous avons le plaisir d'accueillir 2 nouvelles personnes à qui nous souhaitons la bienvenue.

Derrière ces observations nous avons pensé à **un rapprochement avec d'autres associations** plus importantes, au secteur d'activité plus large et auxquelles nous pourrions apporter, de notre côté, notre professionnalisme et notre expertise. Les démarches sont en cours.

Je terminerai ce propos en soulignant, que malgré les difficultés auxquelles ont été associés tous les membres du personnel, ces derniers ont su poursuivre leur travail avec sérieux, engagement et professionnalisme ; Un très grand merci à eux. Et je n'oublie pas dans ces remerciements ce petit nombre d'administrateurs toujours présents, disponibles et efficaces dans la mesure de leurs possibilités et nos précieux partenaires, les services de l'État, les collectivités locales et autres associations et services compétents.

Jean-Patrick CLÉMENT, Président de l'association ACJM

VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITE GENERALE DE L'ACJM

A. L'ACJM EN 2025

L'année 2025 aura été pour l'ACJM une année de structuration, d'adaptation et de recherche de nouveaux leviers de développement.

Dans un contexte toujours exigeant, marqué par l'évolution des besoins des personnes accompagnées, les attentes de nos partenaires et les enjeux économiques qui traversent notre secteur, l'association doit plus que jamais accorder la qualité de ses missions avec la nécessité de sécuriser son fonctionnement et de développer son activité.

Cette réalité nous conduit à poursuivre plusieurs chantiers structurants. La finalisation de notre projet associatif, accompagnée dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), nous donne les orientations des prochaines années. L'évolution de nos pratiques en ressources humaines, le renforcement des outils de suivi et de traçabilité, la modernisation de nos moyens de communication et le développement de la formation participent également à une même ambition : mieux structurer notre organisation pour donner aux professionnels les moyens d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions et garantir la qualité des réponses apportées aux personnes accompagnées.

Cette structuration est d'autant plus nécessaire que les équilibres de l'association restent fragiles. La pérennité de nos activités repose sur notre capacité à maintenir un niveau d'activité adapté, à développer de nouvelles réponses et à diversifier nos actions et nos financements. C'est dans cette perspective que le **développement du pôle prévention** prend toute son importance. Il constitue à la fois une réponse aux besoins identifiés sur les territoires et un axe de développement complémentaire, fondé sur l'expertise de nos équipes.

En 2025, cette expertise a continué de s'enrichir grâce à l'engagement des professionnels et à la formation. Les thématiques travaillées (violences intrafamiliales, violences sexuelles, cyberviolences, emprise, parentalité) témoignent de la complexité croissante des situations à accompagner et de la nécessité de faire évoluer en permanence nos pratiques.

Derrière ces évolutions, ce sont avant tout les professionnels de l'ACJM qui portent nos missions au quotidien. Leur engagement, leur expertise et leur capacité d'adaptation constituent une ressource essentielle pour l'association. Je souhaite saluer leur investissement, ainsi que celui des administrateurs qui accompagnent les choix nécessaires à l'évolution de notre structure.

Notre action repose également sur un ancrage territorial et partenarial fort. Présente dans la Manche, le Calvados et l'Orne, l'ACJM participe activement aux réseaux et aux instances qui contribuent à l'accès aux droits, à l'aide aux victimes et à la prévention. Cette proximité avec les territoires et avec nos partenaires nous permet d'identifier les besoins, d'adapter nos réponses et de construire de nouvelles collaborations.

Les chiffres présentés dans ce rapport témoignent de l'activité de l'association et de la diversité des missions qui lui sont confiées. Ils témoignent également de la confiance de nos partenaires et de la mobilisation quotidienne de nos équipes. Et au-delà de ces indicateurs, ce rapport rend compte d'une année au cours de laquelle nous avons cherché à faire évoluer l'ACJM pour mieux sécuriser son avenir, préserver la qualité de ses missions et créer les conditions de son développement.

C'est cette dynamique que je souhaite partager à travers ce rapport d'activité : **une association consciente de ses fragilités, de ses ressources, de son expertise et de sa capacité à évoluer. Notre enjeu pour les années à venir est de transformer ces forces en leviers de développement durable, au service des bénéficiaires et des territoires.**

B. L'ASSOCIATION ACJM

1 association Loi 1901 créée en 1987

- 3 départements (Manche, Calvados et Orne)
- 6 juridictions (Cherbourg, Coutances, Caen, Lisieux, Argentan et Alençon)
- 2 pôles (aide aux victimes et socio-judiciaire)
- 1 nouveau pôle de prévention en développement
- 5 antennes (Cherbourg, Coutances, Caen, Alençon et Argentan)
- 5 administrateurs
- 36 salarié.e.s, 1 apprentis et 3 volontaires en service civique

Actions

- 6097 nouvelles victimes accompagnées et 9934 entretiens réalisés (5116 nouvelles situations et 9262 entretiens en 2024)
- 887 mesures de mandat d'administrateur Ad Hoc ordonnées et 1993 en cours (739 mesures nouvelles et 1551 suivis en 2024)
- 2363 mesures socio-judiciaires individuelles ordonnées (2360 en 2024)
- 1392 mesures socio-judiciaires collectives (stages) ordonnées (1262 en 2024)
- 158 bénéficiaires orientés vers le CPCA (153 en 2024)



33 sources de financement (48 dossiers déposés)



1 engagement fort au service des justiciables

1 partenariat ancré sur les territoires

C. LA VIE ASSOCIATIVE DE L'ACJM

La vie associative de l'ACJM repose sur l'implication de ses instances statutaires, sur son ancrage dans les réseaux professionnels nationaux et régionaux, ainsi que sur sa participation active aux instances locales et départementales dédiées à l'accès aux droits, à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes majoritairement d'atteintes aux personnes. L'année 2025 a permis de consolider cet ancrage à tous les niveaux.

1/ Le fonctionnement associatif de l'ACJM

Les membres du Bureau et du Conseil d'administration se sont réunis régulièrement tout au long de l'année 2025, à un rythme soutenu :

- 4 réunions de bureau
- 4 réunions du conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2025 a constitué un temps privilégié d'échanges sur la stratégie associative, sur le bilan de l'année écoulée (2024) et sur les projections pour 2025.

Le Bureau est composé au 31/12/2025 de :

- M. Clément Jean Patrick (Président)
- M. Viard André (Trésorier)
- M. Arnaud Jean-Pierre (Secrétaire)
- M. Lecointe

Outre les membres du bureau, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants au 31/12/25 :

- M. Léonard Jean-Pierre

2/ La finalisation du projet associatif

Accompagnée dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), l'association a finalisé son projet associatif. Ce travail collectif a permis de réaffirmer ses valeurs, de préciser ses orientations stratégiques et de définir des perspectives de développement adaptées aux enjeux actuels des territoires et des publics accompagnés. Ce projet constitue désormais un cadre de référence partagé pour l'ensemble des administrateurs, des professionnels et des partenaires.

3/ L'implication dans les réseaux nationaux

L'ACJM a renouvelé son adhésion à deux fédérations nationales : Citoyens et Justice et France Victimes, qui représentent ses deux champs d'activité. Ces partenaires privilégiés constituent un appui important pour l'association, qui s'implique activement en leur sein et les représente localement.



L'ACJM a occupé son poste de secrétaire au sein du Bureau de la fédération Citoyens et Justice, participant aux réunions de bureau, de conseil d'administration et à l'assemblée générale. L'ACJM souhaite désormais renforcer sa présence dans les groupes de travail, réunions régionales et les commissions.



L'ACJM participe également aux réunions, instances régionales et groupes techniques de la fédération France Victimes. Elle ambitionne de s'investir davantage dans les groupes de travail thématiques, afin de partager son expérience et son expertise de terrain et de contribuer ainsi à l'élaboration des stratégies et politiques qui accompagnent l'évolution des droits et de la reconnaissance des victimes.

Ces 2 fédérations demeurent les principaux organismes de formation contribuant à la professionnalisation des salariés de l'association.

4/ La participation aux instances régionales, départementale et locales

Au-delà de son implication nationale, l'ACJM est également présente au plus près des territoires ; à travers une participation active à de nombreuses instances à différentes échelles géographiques.

L'ACJM adhère à NEXEM et à l'URIOPSS Normandie pour les questions de droit du travail.

L'association siège dans différentes instances locales et départementales en charge de l'accès au droit, de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes. Elle est notamment inscrite dans les réseaux locaux de lutte contre la délinquance et contre les violences au sein du couple et, plus largement, au sein de la famille, et participe ainsi aux réseaux locaux et régionaux de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

Durant l'année 2025, l'ACJM a également été présente aux réunions du CDAD (Conseil départemental de l'accès au droit) de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

Les **copil VIF** se poursuivent sur chaque juridiction, avec une présence systématique de l'ACJM. Enfin, la collaboration de l'ACJM aux instances de prévention de la délinquance s'inscrit dans sa participation aux groupes de travail issus des **CLSPD-CISPD** et des **commissions incivilités**, ainsi que dans sa présence aux instances plénières.

Au cours de l'année 2025, l'association a poursuivi plusieurs chantiers structurants visant à renforcer son organisation, à améliorer son fonctionnement et à développer son offre de services.

D. RENFORCER NOS EQUIPES, NOTRE OFFRE DE SERVICE ET NOTRE STRUCTURATION

L'association poursuit ses efforts de professionnalisation des interventions, tant auprès du public accompagné que de ses partenaires.

1/ Les équipes pluridisciplinaires

À la fin de l'année 2025, l'ACJM comptait 36 salarié.es, auxquels s'ajoutent 1 professionnelle en contrat d'apprentissage et 3 volontaires en mission de service civique.

L'encadrement est assuré par :

- 1 **directrice**, en charge du pilotage global de l'association
- 1 **responsable administrative**, qui assure l'administration générale
- 1 **assistante RH**, en charge des ressources humaines (fonction support non-cadre)
- 3 **chefs de service**, responsables du fonctionnement des antennes (1 par département)

Les équipes sont composées de :

- 3 **psychologues à temps partiel**, intervenant dans le Calvados, l'Orne et la Manche
- 4 **secrétaires**, réparties entre les antennes (2 pour le Calvados, 1 pour la Manche et 1 pour l'Orne)
- 23 **intervenant-e-s socio-judiciaires**, majoritairement juristes et/ou travailleurs sociaux

Evolution en 2025 :

En 2025, l'ACJM a accueilli 2 **stagiaires PPI, élèves-avocats**. Ces stagiaires ont exercé une partie des missions d'un intervenant socio-judiciaire, mettant ainsi leurs compétences juridiques au service des justiciables durant leur stage ; un principe d'apprentissage qu'ils ont grandement apprécié. L'ACJM les remercie pour leur engagement précieux.

2/ Les volontaires en mission de service civique

Pour la 12ème année, l'ACJM a accueilli 3 jeunes en **mission de service civique**.

Nous saluons l'**engagement** dont ces jeunes ont fait preuve, à travers leur implication active dans la vie de la structure. Nous les remercions pour leur investissement dans leurs missions de soutien d'accès aux droits (Manche) et d'accompagnement des victimes (Calvados).

Nous remercions également nos collègues et nos partenaires d'avoir accompagné ces jeunes, à travers des échanges réguliers.

3/ Les locaux

La **recherche de locaux à Caen** se poursuit activement. Plusieurs pistes ont été explorées en 2025, sans pouvoir aboutir faute de moyens suffisants ; ce chantier reste une priorité.

Cette recherche se poursuivra en 2026, avec l'objectif de sécuriser des conditions de travail optimales pour les équipes concernées.

4/ Les relations sociales

En 2025, une réunion mensuelle a été organisée avec le CSE afin d'aborder les questions relatives à l'activité, au personnel et à l'organisation. **Un accord RTT** pour tous les salariés en CDI à temps plein a par ailleurs été signé au cours de l'année.

5/ Le renforcement des pratiques en ressources humaines

Dans une démarche de sécurisation et d'amélioration des pratiques RH, des semainiers de suivi du temps de travail et des congés ont été déployés. Cet outil permet d'assurer une meilleure traçabilité des heures réalisées, de fiabiliser le suivi des absences et de garantir une gestion plus harmonisée au sein des différents services.

6/ La modernisation des outils de communication

Le déploiement de la **téléphonie par Internet** (C3X) marque une nouvelle étape dans la modernisation des outils de travail de l'association. Cette évolution améliore la qualité des échanges, facilite la coordination entre les équipes réparties sur plusieurs sites et renforce la disponibilité des professionnels auprès des partenaires et des usagers.

7/ La formation continue : un enjeu stratégique

En 2025, la formation professionnelle a constitué un levier stratégique majeur pour l'ACJM. Elle permet à la fois de valider et développer les compétences des professionnels et, surtout, d'adapter les pratiques aux besoins en constante évolution des publics accompagnés.

Les formations suivies ont porté sur des **thématiques clés** pour l'association :

- Clinique transculturelle des violences éducatives
- Colloque sur les violences sexistes et sexuelles envers les enfants handicapés
- Violences sexuelles intrafamiliales, traumatismes et neurobiologie de la violence sexuelle
- Webinaire sur la cyberviolence
- Colloque sur l'emprise
- Sexualité, genre et dommages corporels
- CIIVISE : Enfants en situation de handicap et violences sexuelles
- Colloque sur l'emprise sectaire
- Femmes auteurs de violence
- Formation d'administrateur AD HOC
- Accompagner et soutenir la parentalité
- Formation civique et citoyenne
- Valeurs de la République et Laïcité

Ces efforts témoignent d'une volonté claire : **professionnaliser et outiller les équipes, favoriser la montée en compétences, et renforcer la structuration interne** afin de toujours mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des publics. L'année 2025 marque ainsi un tournant dans la dynamique RH et organisationnelle de l'ACJM.

8/ Le développement de la prévention comme levier d'action

Les actions de prévention poursuivent leur déploiement sur l'ensemble des territoires d'intervention de l'association. Elles s'adressent aussi bien aux mineurs qu'aux majeurs, ainsi qu'aux professionnels des secteurs concernés.

Fortes de leur expertise socio-judiciaire, les équipes conçoivent et animent des interventions adaptées aux besoins des partenaires et des territoires. Les thématiques abordées portent notamment sur la présomption d'innocence, les violences intrafamiliales, les violences sexuelles, le harcèlement et, plus largement, sur la prévention des violences et la promotion d'une culture du respect, de la protection des personnes et des droits fondamentaux.

Ces actions illustrent la volonté de l'association de développer son rôle d'acteur de prévention, en complément de ses missions d'accompagnement et de protection.

E. CONCLUONS L'ANNEE 2025 !

L'année 2025 nous aura permis d'avancer sur plusieurs chantiers essentiels à l'évolution de l'ACJM. Le projet associatif désormais finalisé, les évolutions engagées en matière de ressources humaines, la professionnalisation des équipes, la modernisation de nos outils et le développement de la prévention constituent des étapes importantes.

Mais nous savons que ces avancées ne suffisent pas, à elles seules, à garantir l'avenir de l'association. La fragilité de nos équilibres économiques et la nécessité de maintenir et développer notre activité nous obligent à poursuivre nos efforts. Sécuriser notre fonctionnement, diversifier nos actions, développer de nouvelles réponses et rechercher les ressources nécessaires à leur mise en œuvre seront des enjeux majeurs des prochaines années.

Cette ambition ne pourra être portée qu'en nous appuyant sur ce qui fait la force de l'ACJM : l'engagement de ses professionnels, l'implication de ses administrateurs, la confiance de ses partenaires et notre capacité collective à faire évoluer nos pratiques au regard des besoins.

Je souhaite remercier l'ensemble des professionnels de l'ACJM pour leur engagement quotidien, ainsi que nos administrateurs et nos partenaires institutionnels et associatifs pour leur confiance et leur soutien.

Nous avons conscience des défis qui nous attendent. Nous avons également les compétences, l'engagement et l'envie de les relever collectivement, afin de poursuivre l'action de l'ACJM et de construire les conditions de son avenir.

Delphine Jumelin, directrice des services

RAPPORT ACTIVITE ACJM DE LA MANCHE 2025

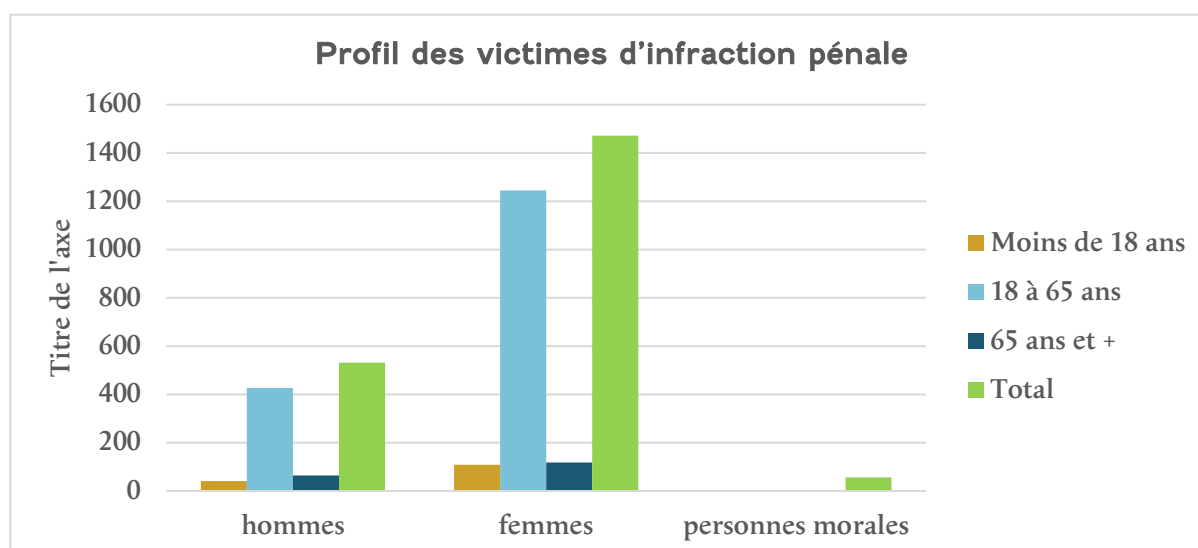
A. PÔLE D'AIDE AUX VICTIMES DE LA MANCHE

Dans la Manche, l'ACJM dispose de deux antennes, une à Coutances 18 rue de L'Ecluse Chette et une autre à Cherbourg en Cotentin, 16 rue des Tribunaux (en face du tribunal).

Des permanences organisées dans plusieurs communes du département, permettent de couvrir le territoire rural et facilite l'accès du public à nos services.

1/ **Le service d'aide aux victimes** prend en charge les victimes du lundi au vendredi sur les antennes de la Manche, dans les tribunaux judiciaires et les lieux de permanences extérieures.

Au cours de l'année 2025, **2059 personnes** ont pris attache avec le service pour une affaire relevant du domaine pénal et 911 pour une affaire ressortant du domaine civil. A ces données doivent être ajoutées 396 mineurs accompagnés au titre de l'administration ad hoc.



2/ Les points justice (anciennement nommés PAD)

Les points justice ont pour objectif principal d'informer les usagers sur leurs droits et aider à les faire valoir, notamment avec la délivrance d'une information générale à caractère juridique ou administrative, une aide à la compréhension de documents, à l'accomplissement de démarches simples et une orientation vers les structures adaptées.

L'activité d'accès aux droits s'organise selon :

- Un accueil téléphonique et physique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h dans les locaux de Coutances et de Cherbourg.
- Une permanence au sein du tribunal judiciaire de Coutances (tous les jeudis après-midi)
- Une permanence dans les locaux de l'ACJM de Cherbourg (3 jours par semaine du mardi au jeudi).
- Une permanence au sein de la MJD de Saint-Lô 5 jours par semaine dont 3 jours assurés par l'ACJM.

→ Des permanences de proximité, une demi-journée par mois :

- Au centre social Olympe de Gouges de Cherbourg
- A la mairie de Turlaville
- Au Centre social Le Puzzle de Cherbourg
- A la Maison de la justice et du droit de Saint-Lô
- Au sein du tribunal de proximité d'Avranches
- Au sein du centre social Agora de Granville
- A la Maison France Services de Villedieu Les Poêles

En 2025, 1139 entretiens ont été réalisés pour 1005 personnes.

Tableau récapitulatif des demandes reçues en point justice en 2025

Domaines	Nombre de personnes accueillies		
	PJ Cherbourg	PJ Coutances	Ho rs PJ
Conflits de voisinage	9	16	17
Droit bancaire	7	5	6
Droit de la consommation	31	34	29
Droit de la famille et de personnalité	118	142	100
Droit médical	4	4	4
Droit pénal autre que victime	11	25	27
Problème bailleur / locataire	14	19	25
Droit des successions	18	20	11
Droit de la sécurité sociale	3	0	0
Autre demande	60	11	21
Droit des étrangers	10	0	2
Droit du travail	38	21	24
Droit immobilier	10	11	13
Droit administratif	4	16	14
Droit commercial et des Sociétés	1	6	3
Droit des assurances	6	7	4
Voies civiles d'exécution	5	5	3
Responsabilité civile	2		1
Droit de l'urbanisme	1	4	2
Droits des affaires	0	1	0
Sous totaux	352	347	306
Total	1005 personnes accueillies		

Renseignements sur les démarches partenariales et l'activité du point justice

Deux fois par mois, des permanences sont assurées par les avocats dans les locaux de l'ACJM de Cherbourg. Après avoir vérifié leur éligibilité, la coordinatrice du point justice y inscrit les personnes qui, au regard d'une situation précise, ont besoin de conseils juridiques. Les usagers ont des demandes dans des domaines variés mais certaines thématiques telles que le droit du travail et le droit de la famille sont récurrentes. En 2025, 24 permanences ont eu lieu et ont permis d'accueillir 159 personnes en consultation unique. 15 rendez-vous n'ont pas été honorés.

Une permanence est également assurée par un notaire une fois par mois au sein de nos locaux. Elle est pertinente pour les usagers ayant des demandes concernant l'immobilier et certains domaines du droit de la famille. En 2025, 9 permanences ont permis d'accueillir 28 personnes.

Une partie des usagers du PJ est redirigée vers le CIDFF, notamment pour les questions concernant le droit des femmes, des familles, la garde alternée... Et également, vers un conciliateur de justice, dès lors que la problématique peut espérer être résolue avec de la discussion.

Des bons de consultation permettant aux usagers de bénéficier d'une consultation gratuite chez un avocat peuvent également être remis sous certaines conditions notamment de revenus. En 2025, l'ACJM de la Manche a ainsi délivré 101 bons (81 à Cherbourg et 20 à Coutances).

3/ L'aide aux victimes

Dans le cadre de sa mission d'aide aux victimes généraliste, l'ACJM intervient de différentes manières sur sollicitation des victimes, des juridictions ou de partenaires sociaux. Elle propose un accueil et un accompagnement adapté aux besoins de la victime.

- Les victimes peuvent être accueillies avec ou sans rendez-vous, peuvent se présenter spontanément, ou sont orientées par les tribunaux judiciaires, les auxiliaires de justice, les travailleurs sociaux ou les forces de sécurité intérieure. Chaque dépôt de plainte en commissariat ou gendarmerie, comporte les coordonnées de l'ACJM.

4269 entretiens réalisés (3771 en 2024) ont été enregistrés dans nos suivis. Le suivi de certaines personnes a nécessité plusieurs entretiens.

L'infraction dominante des suivis reste, comme les années précédentes, celle des atteintes aux personnes.

- Ainsi, 748 personnes ont été rencontrées pour des violences volontaires, 191 pour des menaces ou du harcèlement et 191 concernant des violences sexuelles.
- Concernant les 1384 infractions d'atteintes aux personnes, pour 863 personnes, l'infraction commise s'inscrit dans un cadre intra familial dont 698 dans un contexte conjugal.

4/ Le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV)

Le bureau d'aide aux victimes est un lieu d'accueil pour toutes les victimes d'infractions pénales au sein du tribunal judiciaire. Son objectif est d'informer et d'orienter les personnes sur le fonctionnement de la justice, leurs droits, l'état d'avancement de leur dossier, les mécanismes d'indemnisation, les partenaires et les organismes spécialisés.

En 2025, les 2 Bureaux d'Aide aux Victimes (à Coutances et à Cherbourg) ont rencontré 983 personnes pour des infractions pénales (contre 628 en 2024).

5/ Les bons taxis

Les bons taxis ont pour objectif de transporter les femmes victimes de violences au sein du couple pour se rendre dans des lieux identifiés en lien avec leur situation (hébergement d'urgence, consultation médicale, accueils de jour, permanences juridiques et psychologiques, 1er rdv avocat, dépôt de plainte, convocation devant un tribunal).

Les bons taxis peuvent être accordés sous réserve qu'il n'y ait aucun autre moyen (transports en commun, solution personnelle de transport, prise en charge par le réseau social) et prescrits par certains partenaires (CIDFF, ADSEAM, la belle échappée, association femmes, 115 et les CHRS, forces de l'ordre, DDFE, DDETS).

L'ACJM a délivré 25 bons taxis pour 21 femmes victimes en 2025 sur le territoire de la Manche.

6/ Le téléphone grave danger (TGD)

Au cours de l'année 2025, l'ACJM de Coutances a accompagné 50 victimes disposant d'un TGD, 34 à Coutances et 16 à Cherbourg.

27 attributions ont eu lieu au cours de l'année 2025 (21 à Coutances et 6 à Cherbourg), les autres étaient antérieures.

Ce dispositif nécessitant un suivi et un accompagnement intensif des victimes, il représente 292 entretiens physiques ou téléphoniques réalisés au cours de l'année 2025.

7/ Les EVVI (évaluation personnalisée des victimes)

Cette évaluation a pour objectif d'identifier et de préconiser des mesures de protections spécifiques à la situation de la personne évaluée.

En 2025, l'ACJM a été saisie de 91 situations.

78 évaluations ont été réalisées. 3 personnes ont refusé l'évaluation mais leur entretien a tout de même donné lieu à un rapport de situation. 10 personnes n'ont pu être contactées faute de coordonnées ou de réponse de leur part.

A ces évaluations victimes, il faut ajouter les demandes d'évaluation réalisées dans le cadre de soit-transmis.

En 2025, l'ACJM a été sollicité à 86 reprises dans ce cadre, afin de

- prendre contact avec des victimes pour faire le point sur leur situation,
- proposer un accompagnement,
- ou encore, informer la victime d'une sortie de détention ou d'un aménagement de peine.

8/ Le BAR (Bracelet Anti-Rapprochement)

- 5 victimes ont été accompagnées dans le cadre du dispositif BAR au cours de l'année 2025.
- 5 entretiens pour la mise en place de BAR ont été effectuées en 2025 pour 1 BAR posé.

9/ Les avis de classement sans suite

L'ACJM est régulièrement sollicité par les juridictions afin de notifier aux personnes un classement sans suite d'une procédure dans laquelle elles ont été victimes. Il s'agit alors de les recevoir en entretien, de les informer de la décision prise par le magistrat et de leur fournir les éléments l'ayant motivée.

Les personnes peuvent à ce moment accéder à tout ou partie du dossier. Leur sont ensuite donnés toutes les explications sur leurs droits et les recours possibles.

En 2025, l'ACJM a réalisé 126 notifications de classement sans suite.

10/ La permanence psychologique

La permanence est assurée trois jours par semaine : les mardi, mercredi et jeudi à Coutances. Le mercredi étant privilégié pour les enfants, cela permet de recevoir les enfants et les adolescents accompagnés ou non de leurs parents.

Les orientations sont principalement faites par les différent.e.s intervenant.e.s socio-judiciaires et par quelques partenaires comme la CAF, l'UMJ ou le réseau VIF de Coutances.

En 2025, 224 entretiens ont été réalisés et 108 personnes reçues.

- La majorité des entretiens (56%) concernent des victimes de violences au sein du couple et les victimes de violences intrafamiliales (23 %).
- Dans la majorité des cas, les victimes présentent des symptômes dépressifs. Lorsqu'ils persistent au-delà des entretiens de soutien au cours de la procédure, une orientation est proposée vers les CMP ou des professionnel.le.s en libéral.

Sur les 108 personnes reçues, 23 étaient mineur.e.s.

Cette permanence s'avère particulièrement pertinente au début d'une procédure. Déposer plainte n'est pas un acte anodin, cela engage la victime dans un processus judiciaire souvent difficile.

L'objectif est de pouvoir apporter une réponse rapide (peu de délai d'attente) et un soutien pour accompagner les victimes au cours d'une procédure qui peut s'avérer aussi longue que complexe.

La priorité est de pouvoir offrir aux adultes comme aux enfants un espace de parole confidentiel dans lequel ils peuvent se sentir en sécurité.

Une permanence a été mise en place à Cherbourg (1 fois par mois) et sera pleinement déployée en 2026.

11/ Le dispositif travailleur social en commissariat et gendarmerie (ISCG)

L'ISGC effectue des permanences physiques et téléphoniques au sein des gendarmeries et des commissariats de la Manche. L'ISGC Nord intervient au commissariat de Cherbourg et l'ISGC Centre et Sud Manche intervient dans les gendarmeries d'Avranches, Lessay et Carentan ainsi que dans les commissariats de Saint Lô et pour ceux de Coutances et Granville.

L'objectif est d'offrir un accompagnement, une écoute, une orientation et la recherche de solutions durables pour les victimes. Pour cela des entretiens individuels et confidentiels leur sont proposés (avec ou sans rendez-vous). Les victimes sont, par la suite, orientées en fonction de leur situation (plainte, associations spécialisées, services sociaux, avocats...).

a) Une démarche proactive de la victime

- **En amont du dépôt de plainte** : un rendez-vous peut être proposé à toute personne qui souhaiterait déposer plainte. Le but du RDV va être de préparer la victime à cette épreuve et de répondre à ses éventuelles questions. Un accompagnement lors du dépôt de plainte est également possible, sous réserve de l'accord du service intéressé.
- **Après le dépôt de plainte** : souvent orientée par le service des plaintes, une victime peut être reçue par l'ACJM pour être renseignée sur le déroulement d'une enquête et des éventuelles suites qui pourraient être données à sa plainte. En fonction de la situation, ce rendez-vous peut être l'occasion d'échanger sur les dispositifs de protection qu'il est possible d'octroyer (téléphone grave danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnance de protection). En effet, l'ISGC peut communiquer avec le parquet sur toutes situations lui paraissant sensibles.
- **En dehors de toute procédure judiciaire** : une personne se présentant au commissariat ou en gendarmerie pour une question ne relevant pas d'une infraction pénale peut être orientée par les services des plaintes à l'ISGC (conflits de voisinage, droit du travail, garde conflictuelle etc..).

b) Une démarche proactive de l'association

L'association exerce également une démarche proactive auprès des victimes, en particulier les victimes de violences intrafamiliales.

- **En zone gendarmerie**, l'ISGC reçoit des fiches saisines afin de prendre contact avec les victimes de VIF (notamment en l'absence d'ouverture de procédure) et leur proposer un accompagnement et une prise en charge juridique.
- **En zone commissariat**, l'ISGC consulte les gestions d'événements, les plaintes et les déclarations d'usagers afin d'en extraire les situations qui mèneront à un contact. Il s'agit très souvent des différends conjugaux, qui s'apparentent à des zones grises sur le volet judiciaire. Ne suffisant pas à constituer une infraction pénale, un tel différend n'ouvrira aucune procédure judiciaire alors qu'une prise en charge peut, quant à elle, être nécessaire. L'ISGC entre donc en contact avec la victime pour faire un état des lieux de la situation et proposer des solutions à cette dernière.

Ce dispositif s'accompagne d'une remontée d'informations régulières au parquet sur les situations récurrentes, qui permettra, éventuellement, l'ouverture d'une enquête, y compris sans dépôt de plainte de la victime.

Enfin, un **COPIL, animé par le parquet**, est organisé pour échanger sur les situations préoccupantes grâce à la présence du parquet, du chargé de mission VIF, des fonctionnaires de police (service des plaintes et service enquêteur), de la CLAP, du SPIP et de l'ACJM. C'est notamment l'occasion pour l'ACJM d'effectuer ou de recevoir des demandes d'EVVI sur ces situations. Cette instance permet d'être en alerte collective pour certaines situations repérées.

Dans le cadre de sa mission d'ISGC, l'ACJM a pris attache avec 335 victimes, 181 en zone Police et 154 en zone Gendarmerie.

12/ Les groupes de paroles pour les victimes de violences au sein du couple

En 2025, 1 groupe de parole à destination de 6 femmes victimes de violences conjugales séparées de leur conjoint a été mis en place.

Organisés en six rencontres planifiées sur environ 3 mois chacun, ces groupes de paroles fermés favorisent l'expression de chacune des victimes et la cohésion du groupe par le biais d'outils participatifs.

La séance débute toujours par un accueil autour d'un café, avant que les participantes livrent tour à tour, leur « météo du jour ». Il s'agit pour elles d'exprimer dans quel état d'esprit elles vont aborder la rencontre. Ce moment est particulièrement important parce que cette routine permet à chacune de se livrer en toute confiance et de dire ce qu'il s'est passé depuis la dernière rencontre.

La seconde partie permet d'aborder diverses thématiques choisies en fonction des besoins du groupe. La dernière rencontre elle, est consacrée au bilan du groupe de parole avec le jeu le Totem.

Le groupe de parole est un dispositif validé par 100% des participants.

- A chaque bilan de groupe, à la dernière rencontre, les participants ont tous pu nous indiquer une ou plusieurs raisons pour laquelle ce groupe les a aidés.
- Les groupes se sont montrés dynamiques. Une solidarité s'est créée entre les participants et ils se sont vite montrés aidant les uns avec les autres.

Les parcours de chaque participant sont différents, en raison de l'état d'avancement judiciaire ou personnelle. **Chacun est venu avec ses problématiques** : problème de consommation d'alcool, problème de santé des enfants à la suite du traumatisme lié à la rupture parentale.... Les participants ont pu se questionner face à certains problèmes rencontrés au sein du groupe.

La problématique reste les orientations des participants issus de plusieurs horizons. En effet, un groupe constitué uniquement d'usagers du CHRS de l'ADSEAM ou de l'ACJM serait beaucoup moins pertinent que d'avoir des participants issus de diverses structures et ne se connaissant pas.

La question du partenariat est donc fondamentale pour réussir à proposer un groupe à un plus large public.

B. PÔLE DE SOUTIEN ET PREVENTION JUDICIAIRE DE LA MANCHE

1/ Récapitulatif des mesures ordonnées en 2025

Mesures ordonnées en 2025	Coutances	Cherbourg	Extérieur	Total
Médiations pénales	28	10		38
IPM	0	7		7
Enquêtes sociales rapides (POP)	212	129		341
Enquêtes sociales rapides (hors POP)	0	0		0
Contrôles Judiciaires	17	11	7	35
Enquêtes de personnalité	7	6	1	14
Total	264	163	8	435
	Coutances	Cherbourg	Extérieur	Total
Stage Citoyenneté	93	12	3	108
Stage violences conjugales	136	49	4	189
Stage de sensibilisation aux dangers des stupéfiants	60	13	2	75
Stage de responsabilisation parentale	46	7	1	54
Total	335	81	10	426

L'activité de soutien et de prévention judiciaire connaît une légère baisse en 2025, malgré l'augmentation des mesures d'Enquêtes sociales rapides dans le cadre des permanences d'orientation pénale. Nous constatons une baisse du nombre de contrôles judiciaires, de médiations pénales ainsi que des enquêtes de personnalité.

Le dispositif des IPM (ivresse publique manifeste) n'est plus mobilisé sur le TJ de Coutances et très peu sur le TJ de Cherbourg.

Pour l'activité des stages : 426 stages ont été ordonnés en 2025 contre 446 en 2024 soit une légère baisse globale. Concernant :

- le stage ILS : 75 contre 105 en 2024
- le stage Citoyenneté : 108 contre 111 en 2024
- le stage VIF : 189 contre 202 en 2024
- le stage parentalité : 54 contre 54 en 2024

Sur l'année 2025 nous avons ainsi réalisé 46 sessions de stage contre 56 en 2024.

2/ CPCA (centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales)

En 2025, 15 nouvelles orientations :

- 3 démarches volontaires (1 suivi par le SPIP, 2 à l'issue d'un stage VIF)
- 12 mesures judiciaires :
 - 10 en post-sentenciel dans le cadre du sursis probatoire
 - 2 en post-sentenciel en détention
- 11 entrées réalisées (dont 4 en début d'année 2026) :
 - 10 en post-sentenciel dans le cadre du sursis probatoire
 - 1 en post-sentenciel en détention

→ 4 annulations (3 désistements et 1 déménagement)

Soit au total 13 personnes suivies en 2025 :

- 9 entrées effectives (2 orientations de 2024 et 7 orientations de 2025)
- 4 parcours commencés en 2024 s'achevant sur 2025

L'accompagnement en 2025

- Mise en place d'un outil de diagnostic à l'entrée en CPCA
- 39 entretiens dont 10 de suivi psychologique
- 3 entretiens réalisés à Mortain
- 1 entretien réalisé au sein de la Maison d'arrêt de Coutances
- 12 stages Lutte contre les violences au sein du couple
- 1 stage Responsabilisation parentale

Le CPCA ne fait pas encore parti de la boîte à outils des partenaires, malgré de nombreux temps de communication. Le faible effectif n'a pas permis la mise en place des modules collectifs complémentaires.

C. PÔLE PREVENTION DE LA MANCHE

L'ACJM mène des actions de prévention extrajudiciaire, spécifiquement adaptées à son domaine d'intervention, afin de contribuer à la réduction des violences et des comportements à risques.

Les objectifs :

- Sensibiliser, prévenir, informer de la citoyenneté et des violences et comportements à risque dans les différentes sphères sociales et professionnelles.
- Etablir des liens entre les personnes concernées et les services d'aide aux victimes ou les dispositifs socio-judiciaires existants.

En 2025, l'ACJM a mené plusieurs **actions auprès de différents publics** :

Les professionnels des Pôles d'action sociale de la Manche

- 2 actions de sensibilisation pour comprendre les violences conjugales et présenter le CPCA
- 4 actions de présentation de la mesure ad hoc et de l'accompagnement des enfants dans une procédure judiciaire.

Professionnels de la région Saint-Loise

- Co-organisation et intervention lors de la journée de sensibilisation au repérage et à l'orientation des victimes de violences au sein du couple.

Professionnels de la région de Carentan

- Intervention de sensibilisation sur les violences intrafamiliales organisée par le CCAS

Educateurs de l'ADSEAM

- 3 interventions de sensibilisation aux violences intrafamiliales, présentation de la mesure ad hoc

Professionnels de la Manche

- 2 interventions de sensibilisation à la justice restaurative co-organisées par le SPIP, la PJJ et l'ACJM.

Public scolaire

- 1 intervention auprès de lycéens autour de la notion de présomption d'innocence, en partenariat avec la PJJ et le CDAD
- Intervention en 3 séances pour 2 groupes de collégiens en co-animation avec les partenaires du réseau VIF de Coutances :
 - Les différences femmes, hommes, les stéréotypes, les places et rôles dans la société
 - Les violences, de quoi parle-t-on ?
 - Ce que dit la loi, mes droits, mes recours et mes devoirs

Travailleurs en situation de handicap à l'ESAT de Coutances

- Intervention en 3 séances sur le droit et le système judiciaire, les infractions courantes dont on peut être auteur, victime ou témoin

Les réseaux VIF locaux

L'ACJM participe activement à la mise en place et au fonctionnement des différents réseaux VIF du territoire de la Manche, Coutançais, Avranchinçais et Granvillais et Cote Ouest Centre Manche.

Dans le Nord Cotentin où il n'existe pas d'organisation en réseau, l'ACJM est présent lors du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

RAPPORT ACTIVITE ACJM DU CALVADOS 2025

A. INTRODUCTION

L'antenne de l'A.C.J.M du Calvados est située au 16 rue de Saint André à Caen. Elle dispose aussi de locaux au sein du tribunal judiciaire de Caen au 11 rue Dumont d'Urville. Une permanence est tenue mensuellement au sein du tribunal judiciaire de Lisieux.

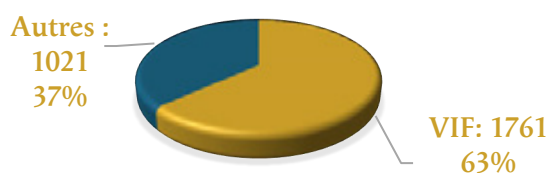
B. ACTIVITE DU POLE AIDE AUX VICTIMES

Le pôle aide aux victimes est actuellement porté par cinq intervenants socio-judiciaires. Un binôme a principalement la charge du SAVI et du bureau d'aide aux victimes situé dans les locaux du tribunal judiciaire. Un trinôme est dédié presque exclusivement aux missions d'administrateurs *ad hoc*.

En 2025, 1337 victimes ont bénéficié d'un premier contact avec un professionnel de l'A.C.J.M. 2785 entretiens ont été réalisés avec une moyenne de deux entretiens par victime. Ces données ne comprennent pas les mesures d'administration *ad hoc*.

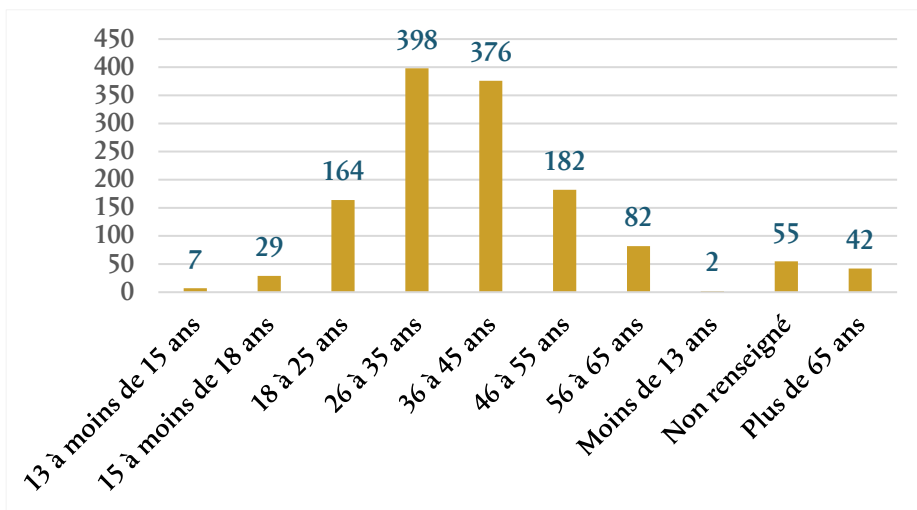
L'antenne du Calvados est reconnue pour son accompagnement des victimes de violences intrafamiliales qui représentent 63% du public accueilli au BAV et par le SAVI. Ce public correspondait en 2024 à 42% de l'activité du pôle d'aide aux victimes.

Catégories d'infractions



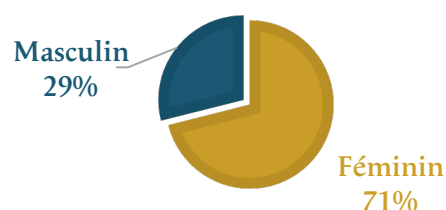
L'âge moyen des victimes ayant eu un contact avec l'A.C.J.M du Calvados est de 30 ans.

La catégorie d'âge la plus représentée parmi les victimes accueillies par l'A.C.J.M est celle des 26-35 ans, représentant 398 personnes. Juste après, la catégorie des 36-45 ans représente 376 personnes.



L'antenne du Calvados accompagne principalement des femmes. Il s'agit d'une constante concernant l'activité du pôle aide aux victimes. La représentation des hommes a connu une évolution importante. Celle-ci est passée de 19.85% en 2024 à 29%.

Genre des victimes



1/ L'activité du Bureau d'aide aux victimes

Le Bureau d'Aide aux Victimes situé au sein même du Tribunal Judiciaire de Caen est ouvert du lundi au vendredi (sauf le jeudi matin). Le contenu des interventions y est multiple et marqué par un nécessaire accompagnement en temps réel. En effet, il s'agit ici de :

- **Recevoir** tous les plaignants qui se présentent spontanément / contactent l'accueil du tribunal pour avoir des informations sur leurs droits et le déroulé des procédures judiciaires ;
- **Aviser** les victimes de l'audience prévue pour l'auteur le jour même (comparution immédiate/comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) et leur expliquer leurs droits et les possibilités qui s'offrent à elles en termes d'indemnisation notamment ;
- **Aviser** les victimes de violences intrafamiliales dans le même but avec des précisions complémentaires apportées sur les dispositifs de protection, les conditions de faisabilité et l'intérêt de ces mesures ;
- **Informers, évaluer** l'opportunité d'un téléphone grave danger (TGD), participer à la remise du dispositif et accompagner les victimes en bénéficiant tout au long de la période fixée, *61 nouveaux TGD attribués en 2025 ;*
- **Informers, évaluer** l'opportunité d'un téléphone lié à un bracelet anti-rapprochement (BAR), participer à la remise du dispositif et accompagner les victimes en bénéficiant tout au long de la période fixée, *8 nouveaux dispositifs BAR attribués en 2025 ;*
- **Réaliser** les enquêtes d'évaluations victimes (EVVI) sur réquisitions du magistrat pour favoriser la prise en compte de la situation de la victime dans le déroulé judiciaire, en donnant une vision globale de cette situation victime et en recensant les éléments d'appréciation nécessaires à l'attribution d'un dispositif de protection, *165 EVVI ordonnées en 2025 ;*

2/ L'activité du service d'aide aux victimes

Le Service d'Aide aux victimes est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures pour l'accueil téléphonique et physique dans les locaux de l'ACJM situés 16 rue de Saint André à Caen.

Le contenu des interventions est multiple ici aussi mais favorise le temps moyen-long, celui nécessaire à la victime pour solliciter l'association et créer, avec l'intervenant socio-judiciaire, le lien de travail nécessaire à l'expression de ses besoins. Sont réalisés par le SAVI :

- **Les avis à victime « sortie de détention » et les enquêtes sollicitées par le Juge d'Application des Peines** : ici l'auteur est placé sous main de justice (en détention ou suivi par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et le déroulé de sa peine nécessite information ou avis de la victime. Créer l'alliance de travail est indispensable pour que la victime entende que le temps judiciaire de l'exécution de la peine n'est pas forcément celui de la peine prononcée mais aussi que son statut et ses droits font d'elle, si elle le souhaite, un acteur de cette peine, *109 enquêtes JAP en 2025 ;*
- **Les notifications de classement sans suite** : l'opportunité des poursuites appartient au Parquet. Aussi, après la plainte déposée par la victime et l'enquête menée, le Procureur peut n'avoir d'autre choix que de classer sans suite la plainte visée. Ici encore, l'alliance de travail est indispensable pour que la victime entende que sa parole n'est pas contestée et que la vérité judiciaire peut être différente de sa vérité. Ce difficile temps d'explication est accompagné d'une information claire sur les voies de recours existantes, *33 Classements sans suite en 2025*
- **La réponse aux appels téléphoniques et les entretiens menés en présentiel** avec ou sans rendez-vous sont autant d'espaces de parole pour la victime qui lui permettent d'être écoutée sans jugement ni demande de justification, de verbaliser ce dont elle se sent victime, et d'être réorientée

au besoin vers un dépôt de plainte, un avocat, une association spécialisée (hébergement d'urgence par exemple) ou un service de soins ;

- Les saisines de la cour d'appel en vue de la tenue des cours criminelles, des cours d'assises et des appels.
- Enfin, en tout lieu et en tout entretien, la justice restaurative peut être présentée pour que chacun.e connaisse les dispositifs propres à celle-ci et puisse s'en saisir le temps venu.

En 2025, deux nouvelles permanences ont été mises en place. Une permanence dans les locaux du **Service de Santé Étudiant** à destination des étudiants et des professionnels de l'université. Cette permanence, d'abord positionnée le vendredi matin, a maintenant lieu tous les mardis matin. Dans le cadre du partenariat qui nous lie avec l'université, nous recevons aussi des étudiant.es victimes orienté.es par la cellule d'écoute.

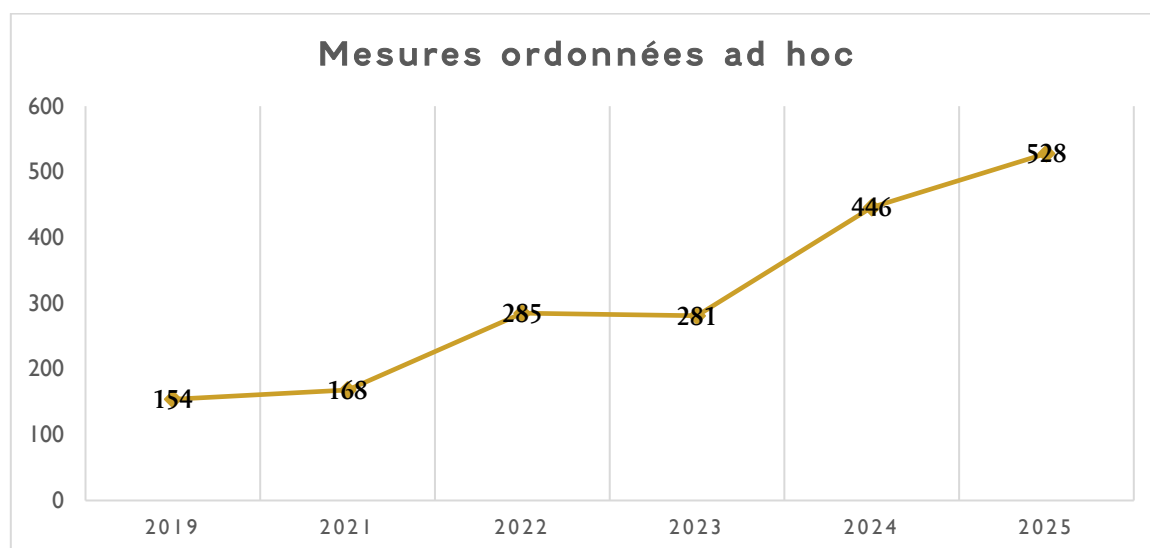
Une autre permanence a été mise en place le vendredi matin à la **Maison des Femmes du Calvados**, en alternance avec le CIDFF.

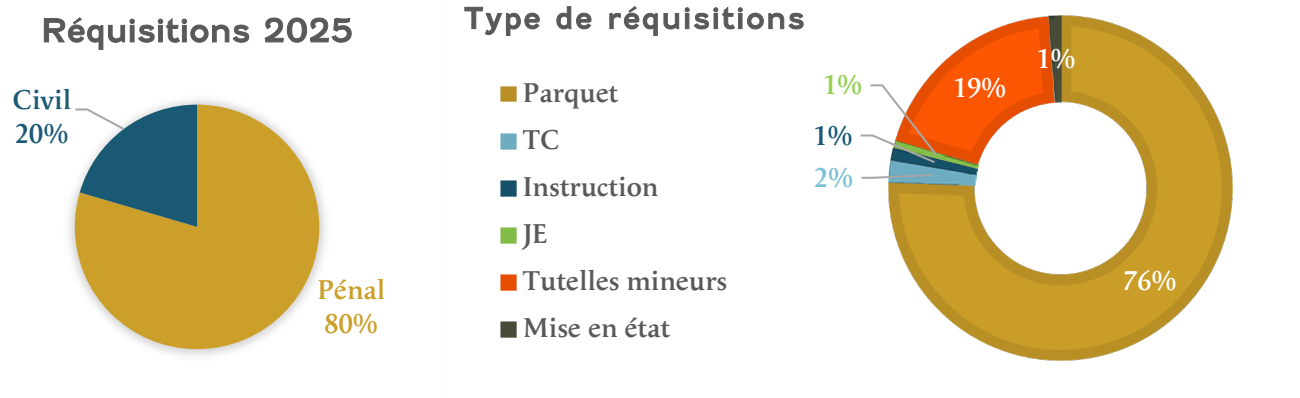
3/ L'administration *ad hoc*

Le rôle de l'administrateur *ad hoc* consiste à représenter les intérêts du mineur lorsque les titulaires de l'autorité parentale sont empêchés, défaillants ou lorsqu'il existe un conflit d'intérêt. L'administrateur *ad hoc* est un mandataire désigné par un magistrat du parquet ou du siège pour protéger les intérêts du mineur, le représenter dans la procédure judiciaire en exerçant les droits habituellement dévolus à la partie civile.

Après une stabilisation à un niveau très haut en 2023, les nouvelles mesures ont connu une nouvelle expansion.

528 nouvelles mesures en 2025 / 446 en 2024 / 281 en 2023 / 285 en 2022 / 168 en 2021 / 154 en 2019





Sur les 528 mesures ordonnées, 420 concernent des mesures au pénal pour 108 au civil.

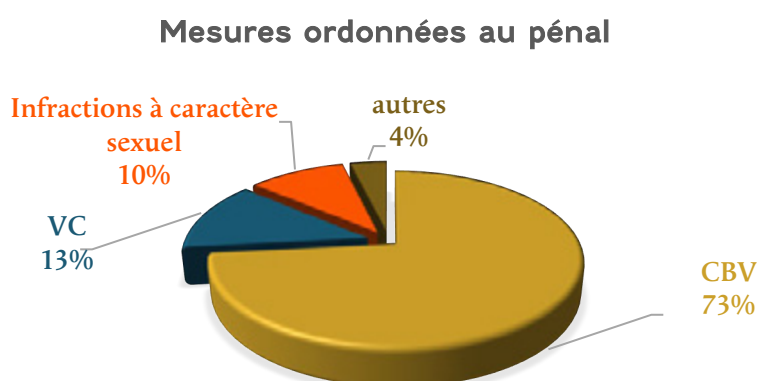
- Au civil, 87.96% des mesures concernent la gestion de fonds, à savoir le traitement des dommages et intérêts attribués aux mineurs à l'issue de la procédure. En cas de second mandat au civil, l'administrateur place les fonds obtenus sur des comptes productifs d'intérêts et en assure l'administration jusqu'au 18 ans du mineur.

Nous sommes de plus en plus saisis dès les prémices de l'enquête. 75.56% des réquisitions sont prises par le parquet.

- Parmi les mesures pénales, les infractions particulièrement concernées sont les Coups et Blessures Volontaires (308, CBV), puis les violences conjugales (54, VC) et les infractions à caractère sexuel (42). On observe une très faible évolution de ces données, dont les proportions sont similaires à celles de 2024.

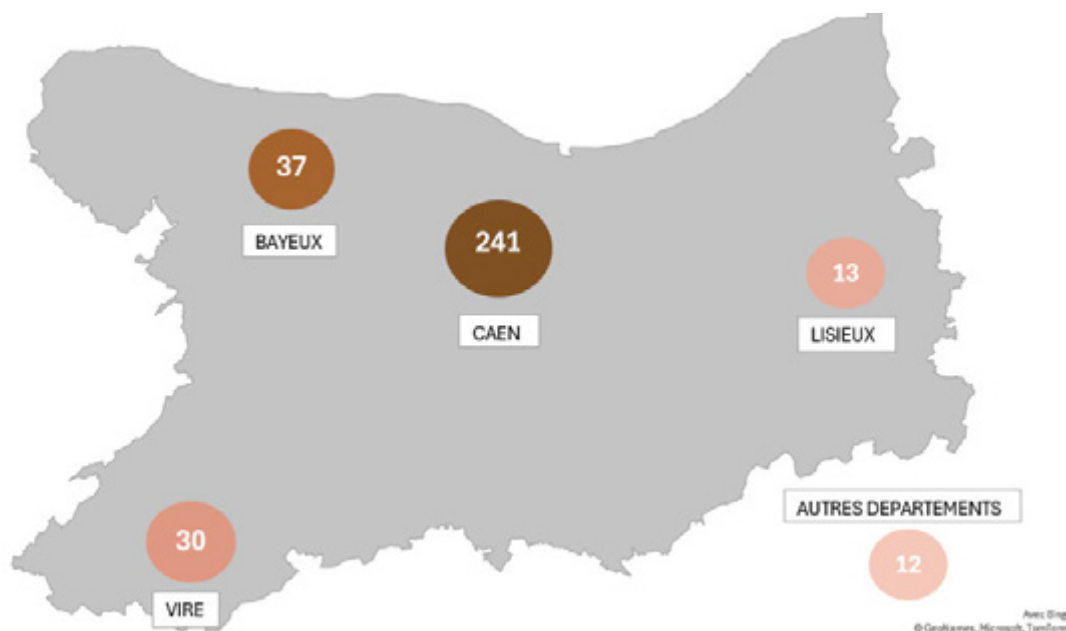
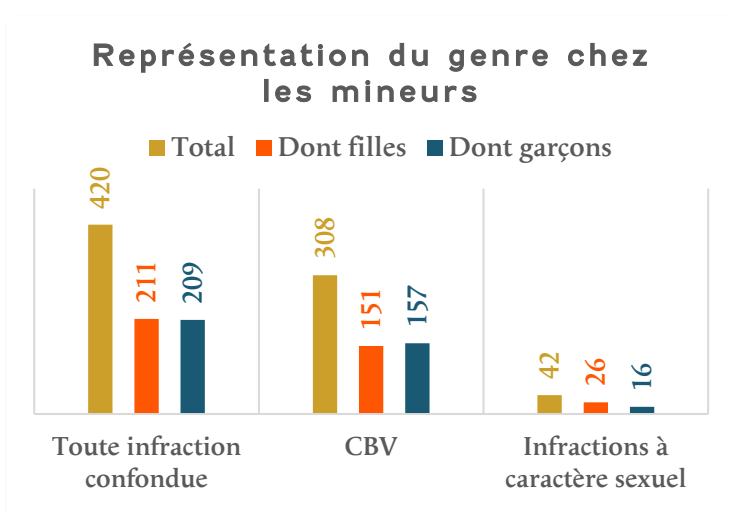
Si la forte augmentation de l'activité de l'administration ad hoc avait d'abord relevé de la réforme consistant à reconnaître le statut de victime aux enfants témoins de violences conjugales, il semble à présent plutôt clair que le traitement des violences physiques sur mineurs est en forte augmentation.

Il s'agirait de savoir si cela correspond à une augmentation des faits, à un traitement plus systématique de la verbalisation de violences subies par les mineurs au domicile (RIP et signalements), à une meilleure application de la loi sur les violences éducatives ordinaires et/ou à un investissement de la question par le parquet de Caen.



En 2025, les mandats d'administration ad hoc ont concerné plus de jeunes filles (50.23%) que de garçons (49.76%). Les jeunes filles sont notamment sur-représentées dans les infractions à caractère sexuel (61.90%).

À contrario, les jeunes garçons sont légèrement plus représentés concernant les coups et blessures volontaires (50.97%). Il apparaît que les différences de genre sont moins marquées qu'en 2024.



Répartition géographique des mineurs par arrondissement

La plupart des mesures d'administration concernent des mineurs domiciliés à Caen, il est à noter que ce nombre comprend les 20 mineurs domiciliés à la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille.

L'antenne du Calvados n'intervient pas sur la juridiction de Lisieux pour cette mesure. Néanmoins, l'arrondissement administratif de Lisieux comprend des communes relevant de la juridiction de Caen.

- En avril 2025, le conseil d'administration de l'ACJM a pris la décision de cesser le transport des mineurs à compter du 1^{er} septembre 2025. Cette décision a été prise pour plusieurs raisons, dont l'absence d'encadrement législatif autour de cette activité, engendrant une insécurité pour les professionnels de l'ACJM et pour les enfants transportés. De plus, au regard du nombre de réquisitions, il n'était plus possible d'assurer le déplacement de mineurs pour se rendre aux auditions ou aux examens à l'UMJ.

La mission d'administrateur ad hoc est assurée par l'A.C.J.M. dans une volonté militante de défendre les droits et intérêts de l'enfant. Néanmoins, il est primordial de mieux définir le statut et les missions de l'administrateur ad hoc ainsi que la rémunération de celles-ci. Aussi, si l'A.C.J.M. a permis le financement d'un poste supplémentaire dès janvier 2024 dédié à cette mission, cette mesure reste déficitaire (indemnité forfaitaire non réévaluée depuis 25 ans). L'accroissement continu des réquisitions ne saurait engendrer des ressources de nature à pouvoir envisager un nouveau recrutement.

La tension autour de cette activité a été source d'échanges avec nos partenaires, en interne et aux seins des différentes fédérations. Il existe un souhait partagé de mieux concevoir les contours de cette mission aujourd'hui très flous, de poursuivre la professionnalisation de ce statut et de faire évoluer la prise en charge financière de la mesure.

C. PÔLE SOUTIEN ET PREVENTION SOCIO-JUDICIAIRE DU CALVADOS

L'activité du pôle SSPJ est portée par 4 intervenants socio-judiciaires et une psychologue à 0.70ETP.

297 permanences ont été tenues par le pôle en 2025 : 251 journées de permanences d'orientation pénale, 38 permanences dédiées aux alternatives aux poursuites pénales et 8 permanences à Lisieux.

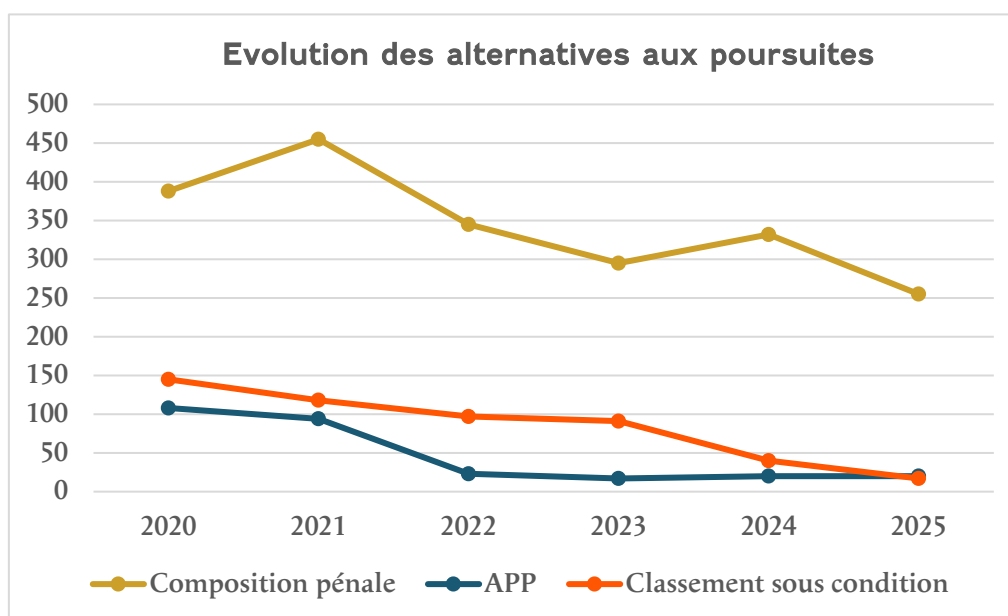
L'équipe du SSPJ est positionnée dans les locaux de la grâce de dieu. Elle dispose par ailleurs de bureaux à la permanence d'orientation pénale du tribunal judiciaire de Caen, d'un bureau mis à disposition toute l'année dans ce même tribunal et d'un box mis à disposition une fois par mois par le tribunal judiciaire de Lisieux.

Concernant les mesures ordonnées, une **stabilisation** est observée. En 2024, le total des mesures ordonnées était de 1211 (hors CPCA et stages), il est passé à **1189 en 2025**.

1/ Les mesures déléguées du Procureur

Nos saisines en la matière se déclinent en 3 types de mesures :

- Les **compositions pénales**, exclusivement pour des majeurs : **255 saisines en 2025** contre 332 en 2024, 295 en 2023, 345 en 2022, 455 en 2021 et 388 en 2020 ;
- Des mesures d'**avertissement pénal probatoire** : **20 saisines en 2025** comme en 2024 (17 saisines en 2023, 23 en 2022, 94 saisines en 2021, 108 en 2020). Cette mesure a remplacé celle du Rappel à la loi ;
- Des mesures de **classement sous condition** : **17 saisines en 2025** contre 40 en 2024. (91 en 2023, 97 en 2022, 118 saisines en 2021, 145 en 2020).



- Ces mesures représentent **38 journées de permanence** contre **51 journées en 2024**.

Les compositions pénales traitées par l'ACJM sont exclusivement liées à des infractions routières, en lien avec une consommation de produits (alcool et/ou stupéfiants) et prévoient régulièrement suspension judiciaire du permis de conduire, exécution d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière et/ou paiement d'une amende.

Le constat était posé dès 2021 que les mesures alternatives aux poursuites pénales, dans leur ensemble, apparaissaient nettement moins prisées par le Parquet. Les amendes forfaitaires sont souvent évoquées pour expliquer les diminutions de ces mesures alternatives.

Depuis 2024, le nombre de nos permanences consacrées à chacune de ces mesures a été revu pour intégrer ces modifications pérennes : en diminuant les permanences de classement sous conditions et rappel à la loi / en augmentant d'autant les permanences de composition pénale, à la demande du parquet, pour favoriser cette orientation.

En 2025, face à la baisse de ces mesures, nous avons pris la décision de diminuer le nombre de permanences afin de mobiliser notre personnel sur d'autres missions.

2/ Les mesures d'enquête

Les enquêtes sociales rapides

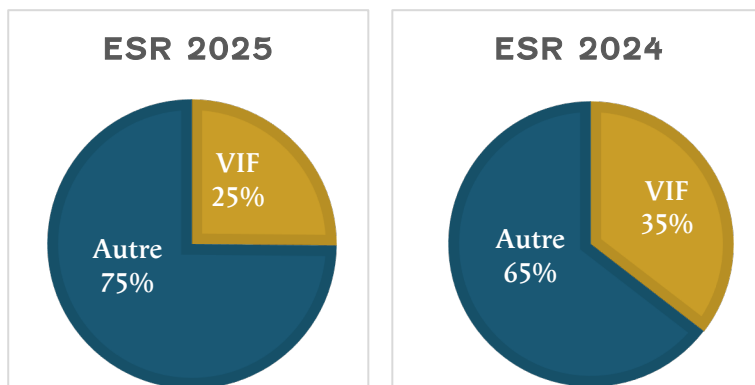
Les enquêtes sociales rapides s'effectuent dans le cadre d'une permanence assurée par le service du lundi au vendredi, pour rencontrer les justiciables déferés devant la Justice à la suite de leur garde-à-vue. Ces entretiens sont réalisés dans les geôles du tribunal judiciaire de Caen ou par téléphone (Lisieux) et doivent permettre non seulement de vérifier la situation matérielle, familiale et sociale des intéressés mais également d'informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale. L'accent a été mis sur l'éviction des conjoints violents en essayant de proposer chaque fois que possible une alternative en termes d'hébergement ou un accueil sur une place éviction.

En 2025, l'activité des ESR a poursuivi sa progression, passant de 695 en 2024 à 799 en 2025, soit une hausse de 14.96%.

25% des ESR réalisées en 2025 concernaient des auteurs de violences intrafamiliales contre 35% en 2024.

97% des mis en cause dans les ESR concernant des violences intrafamiliales étaient des hommes.

25.87% des mis en cause des ESR liées à ce type de violences avaient moins de 30 ans et 13% n'avaient pas la nationalité française.



Les enquêtes de personnalité

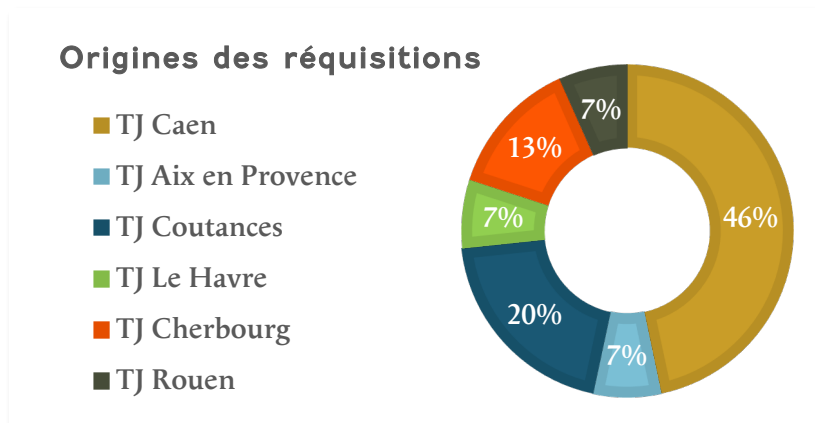
S'agissant des enquêtes de personnalité, l'article 81 alinéa 6 du code de procédure pénale les prévoit sans les définir. Telles que réalisées par l'ACJM, conformément aux préconisations de notre fédération Citoyens et Justice, l'Enquête de Personnalité (EP) est une mesure d'investigation approfondie.

Elle s'appuie sur des entretiens réalisés avec la personne, sur des documents de vérification qu'elle peut fournir, ainsi que sur des témoignages recueillis dans son entourage. Il est dressé rapport du tout et ainsi, une saisine correspond au réel à un volume d'heures travaillées de l'ordre de 17 à plus 25 heures par enquête. Le volume horaire consacré à ces enquêtes dépend de plusieurs variables, dont l'incarcération. En effet, dans ce cas, il est nécessaire de faire une demande de parloir, se rendre au centre pénitentiaire, y passer les contrôles de sécurité, les temps d'entretien sont alors limités et ne peuvent avoir lieu que sur certains créneaux. De plus, un élément plus sociographique peut impacter les délais de traitement : l'âge de la personne impliquant une histoire de vie souvent plus conséquente, des fratries plus nombreuses, une descendance plus conséquente...

Ces mesures sont ordonnées par les juges d'instruction et peuvent régulièrement faire l'objet d'un témoignage devant la cour criminelle ou la cour d'assise.

L'antenne du Calvados est de plus en plus saisie de ce type de mesure. *15 saisines en 2025 contre 11 en 2024 et 9 en 2023.*

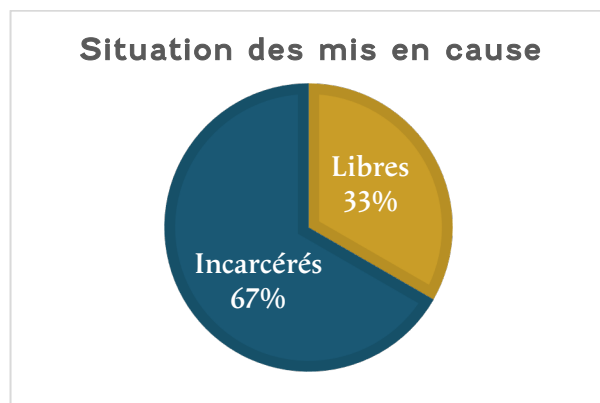
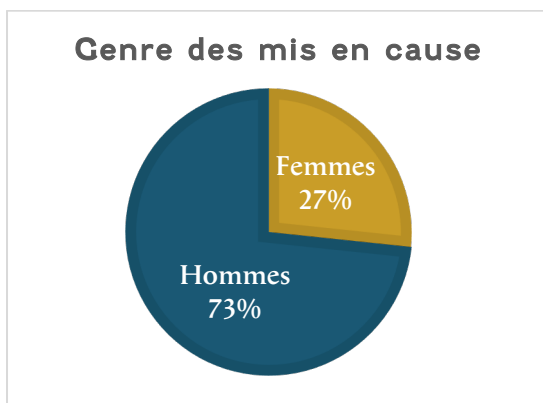
Sur les 15 saisines, 46.66% ont été ordonnées par l'instruction du tribunal judiciaire de Caen.

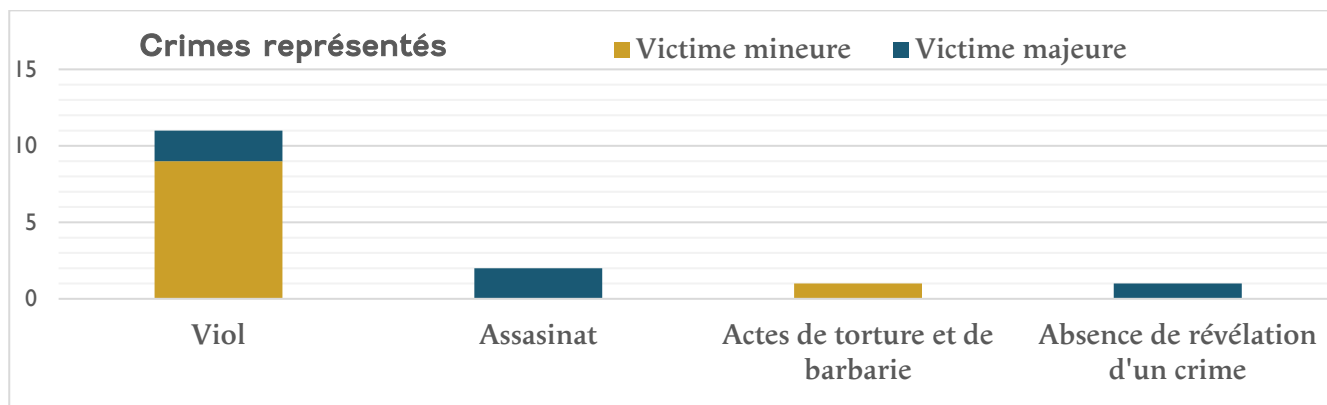


Cette variété dans l'origine des réquisitions peut s'expliquer par la présence du centre pénitentiaire CAEN-IFS ainsi que par la maison d'arrêt de Caen sur le territoire.

L'ensemble des réquisitions ont concerné des personnes mises en cause. 1/3 d'entre eux sont incarcérés lors de la réalisation de l'enquête.

Alors qu'en 2024, les enquêtes ne concernaient que des hommes, en 2025 26.66% concernent des femmes mises en cause.





Les crimes représentés sont principalement des viols impliquant pour **82% des victimes mineures**. Il est à noter que les mesures d'enquête de personnalité représentent un travail biographique conséquent mené avec la personne mise en cause. Il est nécessaire d'être vigilant vis-à-vis du phénomène de traumatisme vicariant.

3/ La médiation pénale

L'objet de cette mesure est de rechercher, avec leur accord, un arrangement amiable entre le mis en cause et le plaignant, par l'intervention d'un tiers, le médiateur.

La baisse de nos saisines était continue depuis de nombreuses années et avait atteint le seuil de 7 mesures en 2020. 2021 notait une reprise de cette activité du fait d'**une double volonté** :

- Celle du parquet caennais d'apporter une réponse la plus rapide possible en matière familiale (médiation familiale en circuit court) ;
- Celle du parquet lexovien de faire convoquer directement par OPJ les acteurs d'une possible médiation pénale (typiquement conflits « simples » entre protagonistes identifiés).

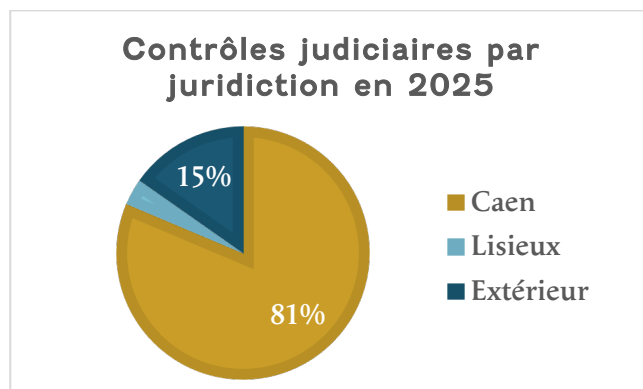
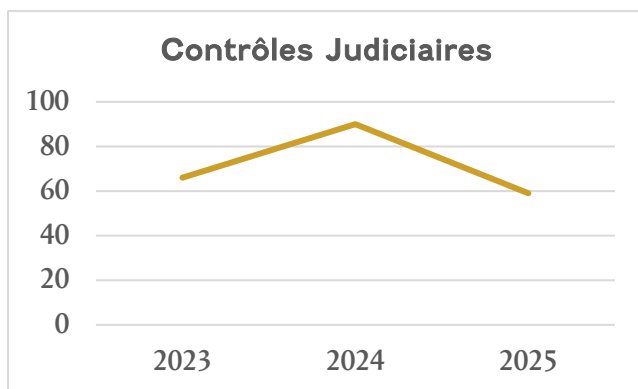
L'effet de ces nouvelles procédures a été notable en 2022 puisque les saisines pour médiations avaient vu leur nombre tripler mais, s'il a déjà diminué de 30% à Lisieux, il s'est effondré à Caen (- 90% de saisines) en 2023. Cependant, on relève une hausse certaine, soutenue par le parquet de Lisieux, de 35.29% en 2024 avec **24 médiations réalisées en 2025 contre 23 en 2024 et 17 en 2023**.

4/ Les mesures d'accompagnement individuel

Les contrôles judiciaires socio-éducatifs sont **une mission historique** de l'A.C.J.M. Dans le Calvados, ces contrôles judiciaires sont dits « pré-sentenciels » en ce qu'ils interviennent en amont d'une condamnation et d'une reconnaissance de culpabilité.

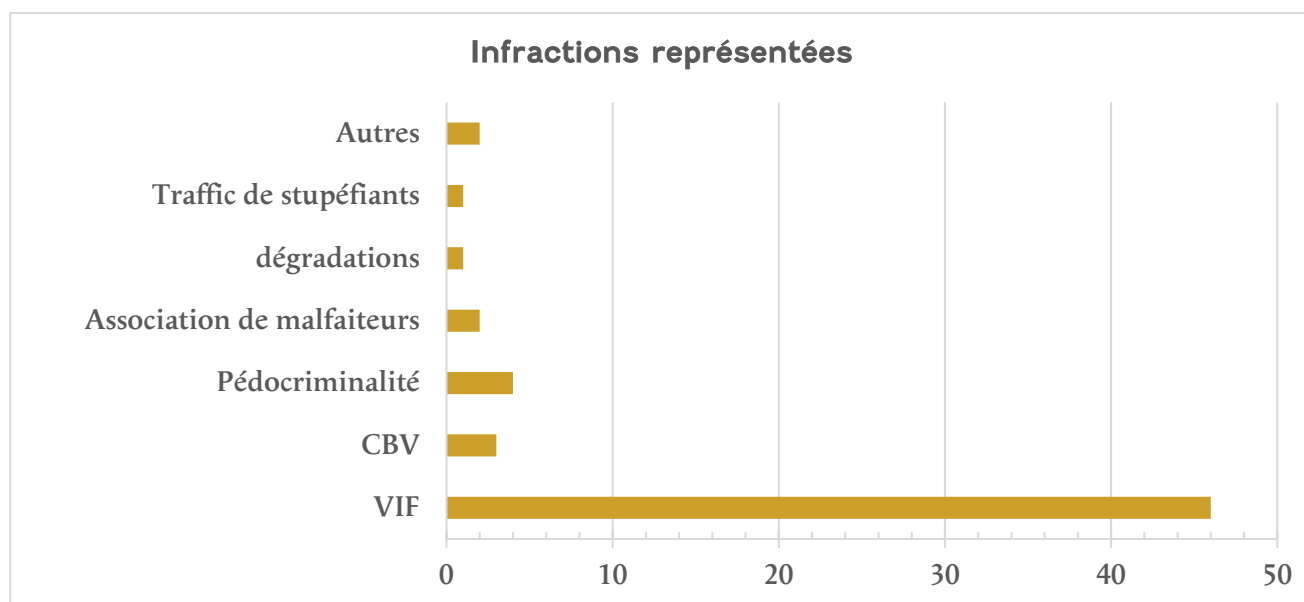
Il peut être ordonné en alternative à la détention provisoire. Il s'agit alors de rencontrer et accompagner le mis en cause dans le cadre d'entretiens durant lesquels le respect des obligations ordonnées par le magistrat est contrôlé. Il s'agit aussi d'intervenir sur le plan socio-éducatif en remobilisant la personne dans le cadre d'entretiens motivationnels afin de l'amener à rester insérée dans la société sur le plan professionnel, familial, affectif ou du domicile. L'objectif est aussi de mener à une remise en question et à une prise en compte du vécu de la victime et de sa situation.

Le contrôle judiciaire fait l'objet de rapports aux magistrats et notamment de rapports d'incidents en cas de non-respect des obligations.



Après avoir connu une baisse certaine et générale des contrôles judiciaires ordonnés, l'antenne du Calvados a connu en 2024 une augmentation de 36.36%. Cependant, en 2025, l'antenne est confrontée à une **diminution conséquente de 34.44%**. *59 CJ ordonnées en 2025 contre 90 en 2024 et 66 en 2023.*

Ces contrôles judiciaires sont principalement ordonnés par le Tribunal Judiciaire de Caen, bien que nous soyons aussi saisis à **15% par des tribunaux extérieurs au Calvados**.



5/ Les mesures d'accompagnement collectives

a. Les stages

L'antenne du Calvados de l'A.C.J.M propose cinq stages qui peuvent intervenir dans le cadre d'alternatives aux poursuites pénales en peine complémentaire ou principale.

- **Le stage de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants** (Dangers et effets de la consommation de stupéfiants) représentant un coût pour le stagiaire de **250€** ;
- **Le stage citoyenneté** (valeurs de la République, institutions, symboles...) représentant un coût pour le stagiaire de **150€** ;
- **Le stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales** (Égalité Femmes Hommes, fonctionnement du couple, violence, place des enfants...) représentant un coût pour le stagiaire de **230€** pour le stagiaire ;
- **Le stage de responsabilisation parentale** (Parentalité, autorité parentale, droits du mineur...) représentant un coût de **225€** pour le stagiaire ;

→ Le stage de responsabilisation aux violences sexistes et sexuelles (consentement, égalité entre les femmes et les hommes...) représentant un coût de 180€ pour le stagiaire.

Ces stages sont animés par des binômes réunissant des professionnels du pôle d'aide aux victimes et du pôle de soutien et prévention socio-judiciaire. Il s'agit de la seule mesure permettant cette association, elle apporte un axe intéressant concernant la cohésion des professionnels de l'antenne. Par ailleurs, des intervenants extérieurs sont sollicités concernant le stage de sensibilisation à l'usage de stupéfiants (addictologue de Addictions France) et les stages de responsabilisation et de lutte contre les violences conjugales (Chargée d'égalité femmes-hommes à l'association l'Étape).

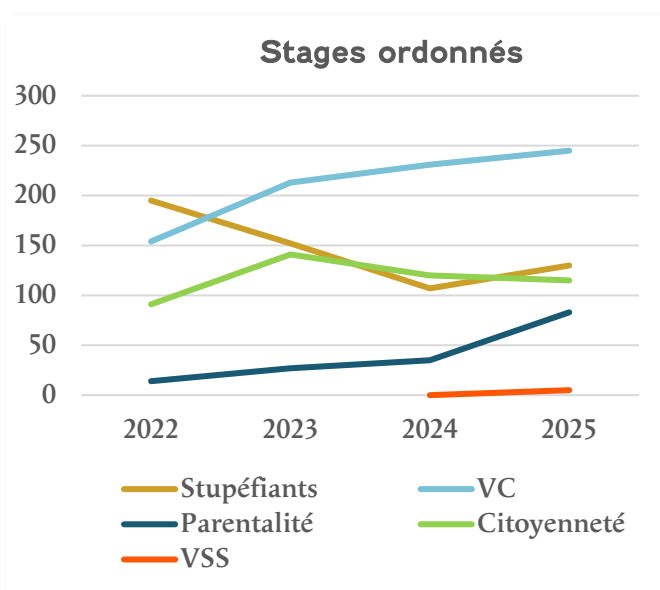
Les stages et leur paiement constituent une peine éducative et non seulement répressive. Il s'agit d'un temps utile à la réflexion. Aussi, notre objectif est de garantir un espace d'échanges sécurisant, non jugeant, permettant la mise en place d'une dynamique de groupe positive et constructive. Les supports utilisés par les intervenants sont variés et axés sur la pédagogie et l'interaction. Le contenu des stages est régulièrement retravaillé, tout comme les supports, afin d'être au plus près de l'actualité et de mieux répondre aux attraites et questionnements des usagers.

À l'automne 2024, la question de la sanction judiciaire a été revue en lien avec le Tribunal Judiciaire de Caen. À présent, les justiciables ne sont plus convoqués qu'à deux reprises avant qu'une carence soit adressée requérant.

Concernant les mesures ordonnées, le stage de sensibilisation à l'usage des stupéfiants connaît une attractivité inattendue après plusieurs années consécutives de baisse des orientations. Une augmentation de 21.5% est observée en 2025.

Nous commençons à observer une diminution des orientations vers le stage citoyenneté qui se confirme en 2025 avec une baisse de 4.17%.

Les stages relatifs à la sphère familiale poursuivent leur expansion, qu'ils concernent le couple ou la parentalité. Ces stages font l'objet d'un entretien préalable systématique pour prendre en compte cette dimension plus intime et personnelle avant le passage à la prise en charge groupale.

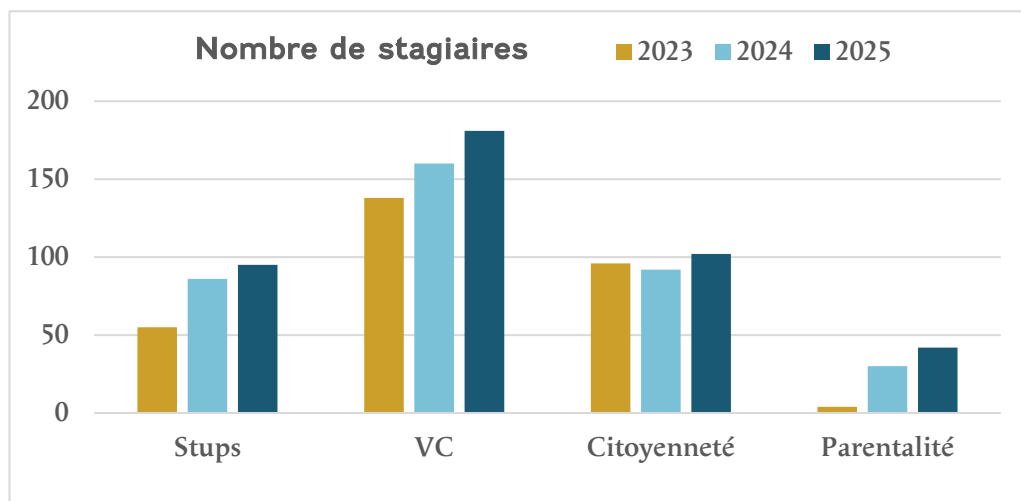


L'augmentation des orientations vers ces stages rejoint les constats faits quant aux infractions les plus représentées dans le cadre de l'administration *ad hoc*.

En 2025, le stage de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes a été mis en place afin d'élargir notre offre de service en lien avec une actualité sociétale certaine et un besoin identifié. Effectivement, au sein du stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales se trouvaient parfois convoquées des personnes ayant commis des infractions à caractère sexuel ou sexiste sans lien aucun avec la conjugalité (ex : exhibitionnisme).

Une première session de ce stage a pu être proposée à l'autonome 2025 et a accueilli un groupe de 5 stagiaires. Un petit groupe est nécessaire pour pouvoir élaborer en confiance sur des sujets complexes comme le consentement. De nombreuses situations pratiques sont exposées et travaillées avec les stagiaires pour une appropriation réelle de ce concept.

→ L'absentéisme évolue concernant les stages, en lien avec une harmonisation des pratiques par le siège associatif et une vigilance de chacun. Il est resté stable concernant le stage de sensibilisation à l'usage des stupéfiants (**plus de 61%**) mais a fortement diminué concernant les autres stages. Aussi, le stage citoyenneté est passé de 59.82% d'absentéisme à **54.67%**. Le stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales est passé de 38.46% à **33.21%** d'absentéisme. Quant au stage de responsabilisation parentale, il est passé de 37.5% d'absentéisme à **23.64%** seulement. On relève que les stages nécessitant un entretien préalable ont beaucoup moins d'absentéisme que les autres.



Il est à noter que malgré un certain absentéisme et une diminution des orientations pour le stage citoyenneté, nous sensibilisons toujours plus de stagiaires. Aussi, en 2025, 95 stagiaires ont été sensibilisés à l'usage des stupéfiants, 181 aux violences conjugales, 102 à la citoyenneté et 42 à la parentalité. Par ailleurs, 3 sessions de stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales ont été proposées en plus des 15 proposées depuis deux ans.

b. Le CPCA

Déroulement de l'accompagnement

Le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales est un dispositif qui permet d'assurer un accompagnement renforcé et globalisé. Mis en œuvre en 2022 et co-porté par l'association L'Étape, il est en perpétuelle évolution tant dans son offre d'accompagnement qu'en termes d'activité.

Ce dispositif a pour but d'enclencher une prise de recul sur la situation de l'auteur et de favoriser une conduite de changement afin de limiter la récidive.

L'accès au CPCA peut se faire sur la base du volontariat ou par le biais d'une condamnation judiciaire dans le cadre d'un sursis probatoire, d'un contrôle judiciaire ou d'une peine alternative ou complémentaire.

Le dispositif permet l'élaboration et la mise en œuvre d'un parcours à partir d'un diagnostic partagé.

Passée la phase d'inscription, la personne est reçue dans le cadre d'un **entretien préalable** à l'entrée au CPCA. Cet entretien est assuré par une intervenante socio-judiciaire. Lors de cet entretien, la situation de l'usager est étudiée : celui-ci partage son analyse, dispose d'un temps d'écoute et de parole avant que soit établi un diagnostic partagé des besoins auxquels nous pourrions pourvoir dans le cadre du CPCA.

Ce diagnostic comprend systématiquement deux interventions groupales : la participation au **stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales** et au **module de gestion des relations interpersonnelles**. Ces interventions sont planifiées à l'année. **10 modules GRI** ont été proposés en 2025, ainsi que **18 stages** de responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Au-delà de ce socle, l'équipe du CPCA peut mettre en œuvre le **module parentalité (3 en 2025)**, un accompagnement individuel en **insertion professionnelle**, un accompagnement groupal en **addictologie**, une orientation vers le CSAPA, un **suivi psychologique** individuel, une participation au stage VSS ou encore toute autre intervention de nature à favoriser l'évolution positive de la personne accompagnée.



L'équipe du CPCA dispose de six mois pour réaliser cet accompagnement. Une participation financière de 5€ est sollicitée pour les volontaires. Pour les personnes contraintes, elle a été harmonisée à 230€, ce qui correspond au tarif du stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

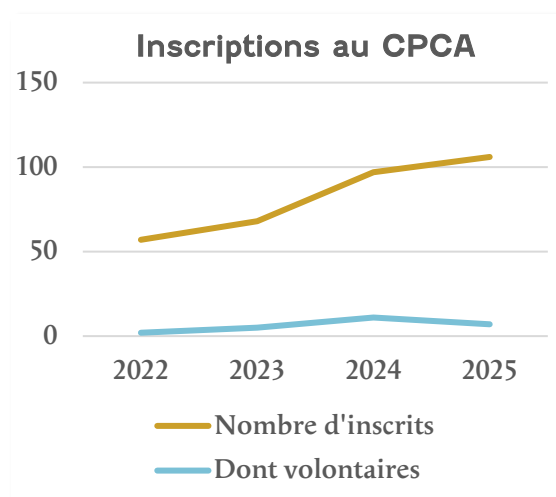
Nous observons une très nette diminution de l'absentéisme en 2025. La présence aux entretiens préalables devient à présent la norme. Nos premiers entretiens sont actuellement proposés dans un délai inférieur à deux mois.

En 2026, notre souhait est de pouvoir proposer des entretiens de bilan à la fin du parcours CPCA. De même, nous travaillons à la création d'un module court (2h) sur la question du harcèlement numérique.

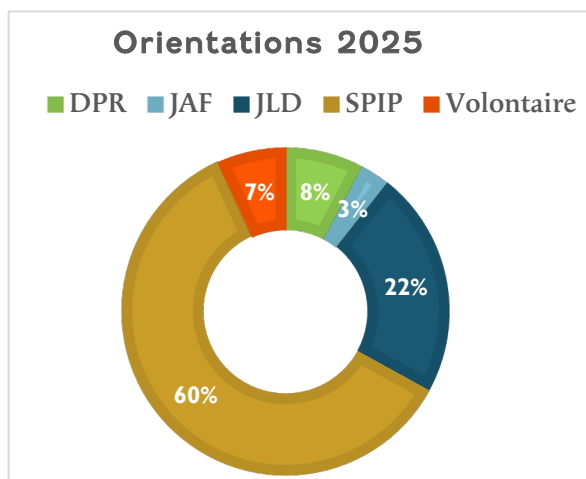
Données d'activité

En 2025, **106** personnes ont été inscrites au CPCA, dont **7** volontairement. Nous observons donc une augmentation de **9.28%** des inscriptions. Il semble que nous atteignons une forme de stabilité concernant les orientations contraintes. Celles-ci constituaient notre priorité en 2025, de même que l'évolution de l'offre d'accompagnement. En 2026, nous entamerons une communication à plus grande échelle pour offrir un réel service aux personnes volontaires.

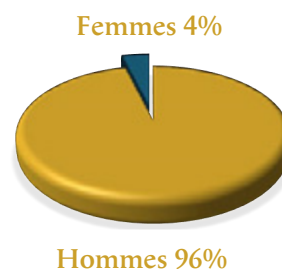
En 2025, **83** personnes ont quitté le dispositif après un parcours complet ou un abandon.



Concernant le détail des orientations en 2025, celles-ci évoluent peu et restent majoritairement effectuées par le SPIP dans le cadre de sursis probatoires.

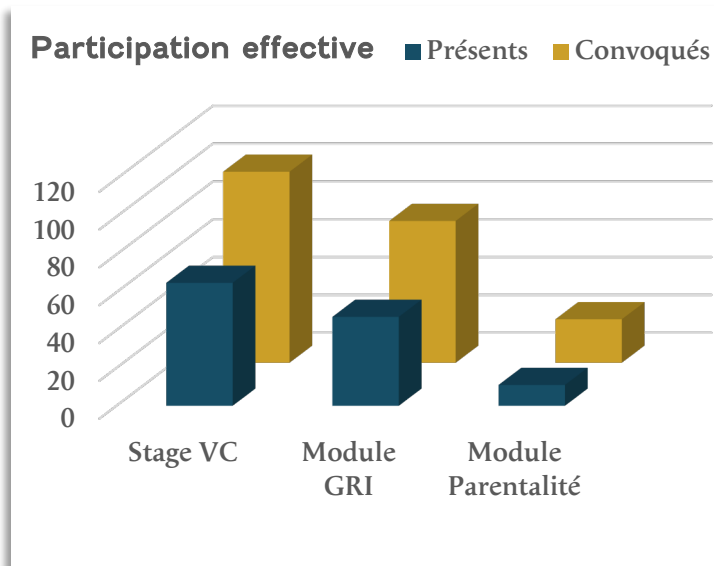


Genre des personnes inscrites en 2025



En 2025, 96% des personnes inscrites au CPCA étaient des hommes.

En 2025, 10 modules de gestion des relations personnelles ont été programmés, 3 modules parentalités et 18 stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales.



En 2025, 101 personnes inscrites au CPCA ont été convoquées en stage de responsabilisation et 65 se sont bien présentées. 75 ont été convoquées en module de gestion des relations interpersonnelles et 47 personnes se sont bien présentées. 23 personnes ont été convoquées en module parentalité et 11 se sont bien présentées.

Bien que les données relatives à l'absentéisme soient élevées, elles sont bien moindres que les années précédentes. Aujourd'hui, les dates de convocations sont annualisées et fournies lors du premier entretien, un rappel est adressé par mail un mois avant la date de convocation.

D. PARTENARIATS ET ACTIVITES DE PREVENTION EN CALVADOS

Les liens avec le [Tribunal Judiciaire de Caen](#) se sont poursuivis dans le cadre des mesures ordonnées par celui-ci et de nos missions déléguées du procureur.

Par ailleurs, l'A.C.J.M est invitée tous les deux mois à participer au comité de pilotage restreint du pôle VIF avec les représentants du SPIP, de la gendarmerie et de la police. Elle participe aussi au comité de pilotage pléniers ayant plus une vocation de coordination générale et de formation.

Nos liens avec la [juridiction de Lisieux](#) sont eux aussi restés constants, avec notamment notre présence une fois par mois à la permanence dans le but de réaliser des médiations et ESR.

L'antenne du Calvados est aussi investie auprès de la préfecture et régulièrement invitée à différents Comité locaux d'aide aux victimes.

Des rencontres mensuelles ont eu lieu dans le cadre du projet [Maison des Femmes](#), l'antenne du Calvados est notamment investie au sein du comité exécutif de celle-ci.

L'antenne du Calvados travaille de concert avec les services du SPIP dans le cadre du pôle de soutien et de prévention socio-judiciaire et notamment du CPCA.

Partenaire de longue date, [l'association L'Étape](#) à Vire continue de s'associer à nos côtés dans la promotion de la lutte contre les violences et l'égalité femmes-hommes.

En 2025, nous avons poursuivi un travail d'approfondissement de notre partenariat avec le [centre ASAP](#) qui accompagne les victimes de violences sexuelles, en vue de signer une convention en début d'année 2026.

Notre partenariat avec [l'université de Caen](#) nous a conduit à proposer une permanence une matinée par semaine dans les locaux du service de santé étudiant à destination des étudiants et des professionnels de l'université. Nous avons continué de recevoir des étudiants adressés par la cellule d'écoute de l'université.

L'antenne du Calvados est investie auprès de nombreux partenaires et tient à favoriser la concertation entre les différents acteurs du territoire ainsi qu'à répondre aux missions qui sont les siennes sur l'ensemble du département.

Enfin, nous avons réalisé diverses interventions de prévention : intervention sur les violences dans le sport à la fédération française de football ligue Normandie, intervention sur l'administration ad hoc dans le cadre du colloque de l'EPRED sur les violences commises sur les nourrissons non déambulant, présentation des dispositifs et accompagnements spécialisés dans les VIF au colloque CPTS Grand-Couronne, présentation des missions de l'administrateur ad hoc aux assistants de services sociaux de l'éducation nationale...

E. RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES

L'équipe de Caen est composée de neuf intervenants socio-judiciaires, dont sept en CDI et deux en CDD, d'une psychologue, une secrétaire en présentiel, une secrétaire à distance en renfort (notamment sur les questions du CPCA, de la taxation des mesures et du téléphone), une cheffe de service et une mission de service civique.

De nombreux étudiants ont pu être accueillis dans le cadre de stages (juristes, étudiants à l'UFR psychologie, élèves avocats, élèves de 3ème).

L'équipe de l'antenne de Caen a, par ailleurs, poursuivi sa montée en compétences par le biais de différentes formations et colloques dont les thèmes principaux confortaient nos orientations :

- Handicap et violences sexuelles,
- Emprise,
- Violences sexuelles,
- Violences intrafamiliales.

F. PROJETS

Concernant l'aide aux victimes, nos projets phares s'orientent vers le développement des partenariats avec l'université, le centre ASAP et la Maison des Femmes, tout en restant en lien avec des thématiques privilégiées : l'accompagnement des mineurs, les violences sexuelles, les VIF et la parentalité.

Concernant le pôle SSPJ, nos projets s'articulent autour de la création d'un module harcèlement numérique pour le CPCA et de l'évolution de nos stages, dont la révision du contenu du stage stupéfiants (intégration d'éléments sur la loi narcotrafic, éducation aux médias), intégration d'une dimension psychologique au stage citoyenneté.

ANNEXE : RAPPORT QUANTITATIF ACJM CALVADOS

Formations effectuées en 2025

Formation/conférence	Nb heures	Professionnels formés
Clinique transculturelle des violences éducatives - PRISME	2h	2 ISJ pôle SSPJ/AV + 1 psychologue
VSS et enfants en situation de handicap – CNAPE	14h (2j)	1 CDS
Violences sexuelles intrafamiliales, traumatismes et neurobiologie – TJ Caen	7h	2 ISJ pôle aide aux victimes
Webinaire sur les cyberviolences - centre Hubertine	7 h	1 ISJ pôle aide aux victimes
Colloque « Emprise » - CRIAVS Montpellier	7 h	1 ISJ pôle aide aux victimes + 1 CDS
Sexualité genre et dommage corporels – Université de Caen	2h	1 ISJ pôle aide aux victimes
CIIVISE : enfants en situation de handicap et violences sexuelles - CIIVISE	4h	1 ISJ pôle aide aux victimes
Webinaire « l'emprise sectaire » - FFV	3h	1 CDS
Les femmes auteurs de VC - FFV	3h	1 psychologue et 1 ISJ pôle aide aux victimes

Interventions extérieures

Date et Thématique	Public
03/03/2025 : les violences dans le sport	Fédération France de Football ligue Normande
07/03/2025 : Les violences faites aux nourrissons non déambulant	Professionnels de santé
31/03/2025 : Le métier d'intervenant socio-judiciaire en association d'aide aux victimes	Etudiants en droit
26/04/2025 : Les VIF (CPTS grand couronne)	Professionnels de santé
29/04/2025 : Les missions de l'AAH	ASS éducation nationale

Activité du pôle soutien et prévention socio-judiciaire

Mesures ordonnées	2023	2024	2025	Evolution
Enquêtes sociales rapides	737	695	799	+14.96%
Alternatives aux poursuites pénales	17	20	20	0%
Classements sous conditions	91	40	17	-57.5%
Compositions pénales	295	332	255	-23.19%
Médiations pénales	17	23	24	+4.35%
Enquêtes de personnalités	9	11	15	+36.36%
Contrôles judiciaires	66	90	59	-34.44%
CPCA	68	97	106	+9.28%
TOTAL :	1300	1308	1295	-0.99%

Stage ordonné	2023	2024	2025	Evolution
Sensibilisation à l'usage des stupéfiants	152	107	130	+21.5%
Citoyenneté	141	120	115	-4.17%
Responsabilisation des auteurs de violences conjugales	213	231	245	+6.06%
Parentalité	27	35	83	+137.14%
VSS			5	

Analyse des stages

Stage ordonné	Nombre de stagiaires présents 2024	Nombre de stages proposés en 2024	Absentéisme 2024	Nombre de stagiaires présents 2025	Nombre de stages proposés en 2025	Absentéisme 2025	Evolution du nombre de personnes sensibilisées
Sensibilisation à l'usage des stupéfiants (2 jours)	86	10	61.43%	95	10	61,63%	10%
Citoyenneté (1 jour)	92	9	59.82%	102	10	54,67%	11%
Responsabilisation des auteurs de violences conjugales (2 jours) (1)	160	15	38.46%	181	18	33,21%	13%
Parentalité (2 jours)	30	2	37.5%	42	3	23,64%	40%
Lutte contre les sexismes et sensibilisation à l'égalité homme-femme				5	1	0%	

Activité du pôle aide aux victimes

Mesures ordonnées	2023	2024	2025	Evolution
Evaluation victime	58	115	165	+43.48%
Remise Téléphone Grave Danger	21	61	61	0%
Remise Bracelet antirapprochement	14	20	8	- 60%
Enquêtes JAP	44	66	109	+65.15%
Classements sans suite	123	30	33	+10%
Administration <i>ad hoc</i>	281	446	528	+18.39%
Information à victime			217	
TOTAL :	541	738	1121	+51.9%

SAVI	2023	2024	2025	Evolution
Nouveaux contacts	1370	1633	1330	-18.55%
Fiches VIF	782	1286	718	-44.17%

RAPPORT ACTIVITE ACJM DE L'ORNE 2025

A. PÔLE AIDE AUX VICTIMES DE L'ORNE

1/ Activité du service

Notre service d'aide aux victimes généraliste prend en compte toute personne qui s'estime victime, pour toute infraction.

L'équipe pluridisciplinaire de l'ACJM s'appuie sur la secrétaire de service qui assure l'accueil téléphonique et physique, des juristes qui apportent une écoute et délivrent des informations juridiques, ainsi que d'une psychologue vers qui les victimes sont orientées en cas de besoin.

Notre service assure un accueil pour les victimes du lundi au vendredi au sein de l'antenne d'Alençon.

Par ailleurs, dans un souci de proximité, nous proposons également des permanences à Flers, à Argentan, et à l'Aigle.

L'activité porte d'une part sur la prise en compte des demandes des victimes qui prennent attache avec notre service, le plus souvent dans le cadre d'une procédure engagée.

D'autre part, au cours des dernières années, le service est de plus en plus souvent à l'initiative de la prise de contact avec la victime, dans le cadre d'une sollicitation des services judiciaires.

Il peut s'agir de leur proposer une prise en charge à la demande du Parquet suite à leur plainte, une information en amont des audiences correctionnelles, pour leur proposer un accompagnement physique lors des audiences de Cours d'Assises, afin de leur notifier un classement sans suite, ...

Ce mode d'intervention se développe en particulier pour les victimes de violences au sein du couple. Pour autant, il nous paraît également important de rappeler le caractère généraliste de notre service, destiné à toutes victimes, quelle que soit l'infraction subie.

L'exercice de nos missions auprès des victimes s'appuie notamment sur les BAV que l'ACJM anime au sein des Tribunaux Judiciaires d'Alençon et Argentan.

Notre service travaille également en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits de l'Orne et tient, pour le CDAD, [des relais d'accès au droit](#) (points justice) :

- à Alençon, chaque lundi matin ;
- à Argentan, deux vendredis par mois ;
- à l'Aigle un mercredi après-midi par mois.

Ce dispositif génère une [activité forte](#) puisque [453 entretiens](#) se sont tenus en 2025 (467 en 2024). La permanence d'Alençon est celle qui génère le plus d'activité. Il est aussi à noter que de nombreux entretiens peuvent se dérouler hors de ces temps de permanences, pour répondre aux disponibilités des usagers.

Les sujets abordés portent sur différents domaines du droit, en particulier le droit de la famille, de la consommation, le droit des étrangers, ...

Enfin, depuis 2013, l'ACJM anime un **Accueil de Jour** en lien avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Orne pour accueillir et accompagner des personnes victimes de violences intrafamiliales, et les aider à sortir de leur situation de violences.

Depuis 2024, l'accompagnement s'est renforcé avec la mise en place d'actions collectives à destination des victimes, qui renforce le mode de réponse collectif déjà à l'œuvre avec un groupe de parole organisé de longue date.

En 2025, l'antenne d'Alençon a suivi 1834 personnes (mineurs + majeurs), soit :

- 1 487 personnes dans le cadre du service d'aide aux victimes (dont 239 au BAV d'Alençon et 147 au BAV d'Argentan) ;
- 98 suivis dans le cadre de l'accueil de jour, dont 53 mesures nouvelles (541 entretiens – 387 en 2024) ;
- 347 mineurs victimes suivis à l'occasion de mesures d'administrateur ad hoc, dont 181 mesures nouvelles ;
- 453 personnes renseignées dans le cadre de l'accès au droit.

L'activité de l'année 2025 se situe de nouveau à un niveau élevé avec une stabilité de l'activité de l'aide aux victimes et l'Accès aux Droits, une augmentation concernant celle de l'Accueil de Jour et des saisines en Administrateur ad hoc.

Au-delà de l'aspect purement quantitatif, il s'agit également d'apporter la meilleure réponse possible aux victimes, en fonction de leurs besoins, de leurs possibilités, et de la nécessité de prendre en compte certaines situations « en urgence ».

2/ La lutte contre les violences intrafamiliales

Depuis quelques années, la place occupée par le sujet des Violences Intrafamiliales est prépondérante dans notre activité auprès des victimes. Cela s'explique en particulier par la mise en place, au niveau national, de dispositifs en leur faveur, qui sont déclinées localement par les deux tribunaux judiciaires du département, dispositifs que nous sommes chargés d'assurer en tant que service d'aide aux victimes.

Par ailleurs, cela correspond également à la place qu'occupe désormais ce sujet dans l'espace public et à sa prise en compte par les autorités.

- En 2025, nous avons aidé **703 victimes** de faits commis dans le cadre de violences intrafamiliales. Rapporté au total de notre activité, cela signifie que la moitié des victimes reçues avait subi de tels faits.
- Ce contentieux a généré à lui seul **1630 entretiens** assurés par le service sur l'ensemble de l'année, pour un total général de 2881.

Ceci s'explique par les suivis spécifiquement mis en œuvre pour les victimes de violences conjugales. Il s'agit de les accompagner autant que nécessaire, de répondre à leur besoin de réassurance, et ce tout au long de leur démarche pour sortir du contexte de violence, que ce soit en lien avec la procédure judiciaire ou non.

Ainsi, l'accompagnement s'effectue avec les juristes, sur des questions procédurales, mais aussi par le soutien psychologique proposé chaque fois que nécessaire.

En tant que service d'aide aux victimes habilité, nous sommes par ailleurs sollicités par les juridictions afin de mettre en œuvre les différents dispositifs spécifiques, relatifs à ce contentieux des violences conjugales, parfois dans une certaine urgence.

Nous sommes ainsi sollicités pour :

- Evaluer la situation des victimes : saisine par les magistrats pour réaliser des EVVI = Evaluation Individualisée des Victimes, soit **115 saisines** (129 en 2024) ;
- Evaluer l'opportunité de la remise des Téléphones Grave Danger (TGD), assurer la remise de ce TGD, et suivre la victime au cours du dispositif. **26 TGD** ont été attribués dans l'Orne en 2025 ;
- Assurer la remise des Bracelets Anti-Rapprochement (BAR) et suivre la victime bénéficiaire ; **4 BAR** ont été attribués dans l'Orne ;
- Aviser les victimes de la sortie de détention de leur ex-conjoint condamné pour des violences conjugales.

Notre service a pour vocation d'aider les victimes autant que de besoin, à différents stades de la procédure ou phases de leur reconstruction, en lien ou non avec le déroulé de la procédure pénale qui les concernent. L'objectif n'est donc pas d'apporter une seule réponse à un instant T mais au contraire de permettre à la victime de revenir vers notre service si elle le souhaite ; dans certaines situations, c'est le service qui reprend contact avec la victime, en accord avec elle et dans le respect de son autonomie.

Cette attention a été renforcée au cours des dernières années, permise par l'augmentation de l'effectif du service, et aboutit au renforcement des suivis de victimes, sur le moyen voire le long terme.

3/ Les Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV)

L'ACJM assure une présence au sein des deux juridictions de l'Orne, dans le cadre de ces Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV) : le mardi matin et le jeudi à Alençon et le mardi matin à Argentan.

Le BAV est assuré sur le temps des audiences correctionnelles de ces juridictions, ce qui permet au service d'aider les victimes présentes pour cette audience et qui peuvent avoir besoin d'informations immédiates.

De plus, et de manière très fréquente, les Intervenants SocioJudiciaires de l'ACJM présents au BAV assurent des accompagnements physiques lors de ces audiences correctionnelles, pour des victimes dont il est évalué le besoin d'être soutenues et rassurées par notre présence à leur côté.

Ces accompagnements mobilisent fortement les intervenants et le service.

De longue date, dans le cadre des BAV, le service prend contact avec les victimes en amont des audiences correctionnelles pour les aider dans les démarches en vue de celles-ci. Cette action permet à la victime de se remobiliser concernant sa demande indemnitaire, qu'elle a parfois pu « mettre de côté », pour diverses raisons.

Depuis que le processus de **dématérialisation des procédures** est engagé dans les juridictions, ce dispositif est fortement impacté par notre difficulté voire impossibilité d'accéder à ces coordonnées.

Enfin, l'ACJM est régulièrement désigné par le Parquet pour notifier à une victime un classement sans suite de sa plainte, ou pour lui soumettre l'éventualité de la correctionnalisation d'une procédure et recueillir alors son accord ; nous réalisons ces entretiens dans le cadre du BAV.

Au-delà du fait d'exécuter le mandat judiciaire, cette saisine est aussi pour notre service l'occasion de se faire connaître par la victime, et de lui proposer un accompagnement dans ses futures démarches, le cas échéant.

4/ L'Accueil de Jour

L'Accueil de Jour a pour objet d'assurer un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit aux personnes confrontées à une situation de violences conjugales, pour les aider à en sortir dans le cadre d'un accompagnement individualisé, et dans un contexte de moyen-long terme, afin que la victime ne se trouve pas confrontée à un départ dans l'urgence, non prévu et très insécurisant.

Le dispositif est animé par une travailleuse sociale, et s'appuie aussi sur l'ensemble des compétences de l'équipe du service d'aide aux victimes (juristes, psychologue).

En 2024-2025, le service a accueilli en alternance une étudiante se formant au métier d'éducatrice spécialisée ce qui a permis de renforcer nos capacités de réponse et d'assurer une meilleure continuité du dispositif.

98 victimes ont été accompagnées (dont 58 situations nouvelles), soit une augmentation notable par rapport à l'an dernier, alors qu'on notait un tassement continu du nombre d'accompagnements ces dernières années (84 en 2024).

Depuis quelques années, on note des situations plus complexes que par le passé. Il est ainsi à noter que plus d'un quart des victimes accueillies sont étrangères, ce qui génère très souvent des questionnements autour de leur situation administrative.

Dans le prolongement de ces accompagnements individuels, un groupe de parole est proposé chaque année aux victimes. Il a pour objet de rompre l'isolement des personnes, et de leur permettre d'avancer pour leur reconstruction personnelle, par la rencontre avec d'autres victimes.

Elles se sentent ainsi moins isolées, et prennent aussi conscience qu'elles ne sont pas seules à avoir subi ce type de faits.

La session engagée en 2025, et qui s'est terminée en 2026 a été coanimée par la référente de l'Accueil de Jour et la psychologue qui intervient au soutien des victimes.

Depuis 2024, nous proposons un nouveau dispositif aux victimes, à savoir des actions collectives. Organisées une fois par mois, elles se sont articulées autour de quatre propositions différentes, mises en œuvre en créant un partenariat avec des intervenants extérieurs : le Krav Maga, la sophrologie, la médiation animale et la médiation artistique (depuis 2025).

Elles offrent la possibilité aux victimes de s'inscrire à un seul atelier, en fonction de leur intérêt, leur disponibilité, ce qui crée une plus grande souplesse que l'engagement pris pour participer à un groupe de parole.

Enfin, en 2025, et en partenariat avec l'UDAF de l'Orne, nous avons mis en place un groupe de parole Parentalité, pour les victimes de l'Accueil de Jour et du Service d'aide aux victimes. 8 séances ont été organisées, autour de différents sujets en lien avec cette thématique.

5/ Administration ad hoc

L'A.C.J.M. a été saisie de 181 mesures d'administrateur ad hoc en 2025 (133 en 2024).

L'activité atteint un niveau inédit, dans un contexte de saisines soutenues depuis plusieurs années, et en constante augmentation.

Les magistrats notamment du Parquet apparaissent, depuis quelques années, beaucoup plus vigilants aux droits des victimes mineurs dans les procédures. Par ailleurs, la prise en compte de l'enfant-témoin de violences conjugales en tant que victime a généré une hausse de nos saisines.

Nos saisines sont stables par rapport à 2024 pour la juridiction d'Argentan (après une année 2024 marquée par une forte hausse) mais en augmentation nette à Alençon (58 en 2024, soit quasiment le double de saisines).

Notre saisine se distribue comme suit :

	Alençon	Argentan	Extérieur	Total	Total 2024
Parquet	48	49	/	97	60
Juge d'instruction	2	3	/	5	4
Tribunal correctionnel	4	3	/	7	13
Juge des enfants	4	/	/	4	1
Juge des tutelles	49	17	2	68	52
JAF	/	/	/	/	3
Total	107	72	2	181	133

6/ La contribution citoyenne

La contribution citoyenne est une mesure de justice, proposée aux justiciables dans le cadre de la composition pénale. Il s'agit de verser une somme d'argent, fixée par le Parquet, à une association désignée par Le Procureur de la République.

En 2022, le Procureur de la République d'Alençon a proposé à l'ACJM d'être destinataire de ces sommes, dans sa volonté de soutenir notre service d'aide aux victimes.

Dans le cadre de la convention signée avec ce parquet, il a été établi que le service d'aide aux victimes reçoit le justiciable pour lui faire connaître les activités de notre service, et pour engager un échange sur la notion de victime, et de ce que peut être son vécu suite à des faits subis. Enfin, le rendez-vous est l'occasion d'organiser les modalités de paiement de la somme en fonction des délais judiciaires et des facultés contributives du justiciable.

Fin 2025, le Parquet d'Argentan a souhaité faire de l'ACJM la destinataire de cette contribution citoyenne et une convention a également été signée.

Au cours de l'exercice 2025, **9 justiciables ont été orientés vers l'ACJM** à ce titre, et l'association a perçu la somme de 2150 euros.

Cette somme est spécifiquement fléchée ; elle permet de financer en partie les actions collectives de l'Accueil de Jour, d'aider matériellement les victimes dans des situations de particulière précarité, et de compléter nos capacités de prise en charge psychologique sur l'ensemble du département.

B. PÔLE SOUTIEN ET PREVENTION JUDICIAIRE DE L'ORNE

1/ Récapitulatif des mesures ordonnées en 2025

Mesures ordonnées en 2025	Alençon	Argentan	Extérieur	Total
Mesures Délégué du Procureur	98	112		210
Médiations pénales	7	/		7
Enquêtes sociales rapides	239	130		373
Contrôles Judiciaires	47	12	4	63
Enquêtes de personnalité	16	2	2	30
Total	407	266	6	679
Personnes orientées en 2025	Alençon	Argentan	Extérieur	Total
Stage Citoyenneté	55	86	7	148
Stage violences conjugales	74	121	13	208
Stage de responsabilisation parentale	7	27	3	37
Total	136	234	23	393

L'activité de l'année 2025 marque une **baisse de près de 5%** des **saisines judiciaires** par rapport aux mesures ordonnées en 2024 pour les mesures individuelles. Il est néanmoins à noter que l'activité avait été plus forte en 2024 que les années précédentes.

Dans le détail des mesures, on note principalement une baisse de l'activité Délégué du Procureur. A l'inverse, la mesure de contrôle judiciaire a connu un certain rebond d'activité.

Enfin, notre service a été nettement plus saisi en matière d'enquêtes de personnalité.

Cette mesure, ordonnée par un juge d'Instruction, vise à retracer de manière détaillée le parcours d'un mis en examen pour des faits graves. Il s'agit d'une mesure qui requiert du temps ; la hausse des saisines a donc nécessité une adaptabilité du service pour répondre au mieux à ces sollicitations.

S'agissant de l'activité des stages, elle a connu **une augmentation très conséquente du nombre de stagiaires orientés**. Tous stages confondus, ces orientations sont passées de 297 en 2024 à **393 en 2025**.

- L'augmentation est particulière forte concernant les Stages de Responsabilisation pour les Violences au sein du Couple.
- A contrario, la saisine en Stage de Responsabilité Parentale a été en léger recul.

Le nombre de personnes qui n'effectuent pas le stage reste important : certains justiciables ne se manifestent pas du tout auprès du service, d'autres se présentent à l'entretien préalable mais pas au stage, ... On note aussi une difficulté chez un certain nombre de justiciables à devoir assumer le coût du stage, ce qui génère une carence, malgré les souplesses de paiement que nous maintenons.

Notre service continue à adapter son organisation pour maintenir un délai de traitement satisfaisant, ce qui a impliqué d'augmenter le nombre de sessions de stage, au vu du flux important.

2/ Concernant les mesures « Délégués du Procureur »

Ces mesures sont mises en œuvre dans le cadre de permanences TTR (convocations remises aux justiciables par Officier de Police Judiciaire), à Alençon, Argentan, Flers et l'Aigle, qu'il s'agisse de majeurs ou de mineurs.

Elles se déclinent en mesures d'Avertissement Pénal Probatoire (qui a succédé au « Rappel à la Loi »), de Classement sous conditions et de Composition pénale ; pour cette dernière mesure, nous sommes saisis exclusivement par le Parquet du TJ d'Argentan.

L'activité connaît une nouvelle baisse : 210 saisines contre 262 en 2024, et s'explique par une diminution forte de l'activité auprès du Tribunal Judiciaire d'Argentan (quasi-stabilité auprès du Tribunal Judiciaire d'Alençon).

3/ Concernant la médiation pénale

Notre service agit sur saisine du Procureur de la République.

La médiation a pour objet de rechercher avec leur accord, un arrangement amiable entre le mis en cause et le plaignant, par l'intervention d'un tiers, le médiateur.

L'ACJM maintient cette activité, qui est un mode pertinent de règlement de conflit, à l'origine de la commission d'infractions.

Pour autant, force est de constater que cette mesure est tombée en désuétude dans la pratique des magistrats, de sorte que le nombre des saisines est des plus réduits.

4/ Concernant le contrôle judiciaire socio-éducatif

Après deux années consécutives de baisse, les saisines en contrôle judiciaire ont connu un rebond en 2025 : 63 désignations contre 53 en 2024, dont 47 par le TJ d'Alençon, 12 par celui d'Argentan et 4 par une juridiction extérieure.

- 58 d'entre elles (soit plus de 90%) ont été prononcées par un Juge des Libertés et de la Détention, pour des mesures de courte durée, ne pouvant excéder 6 mois. Cette désignation concerne notamment le contentieux des violences au sein du couple. La mesure consiste alors notamment à l'éviction, du conjoint poursuivi, du domicile familial.
- Pour ces suivis de quelques mois, l'objectif est d'impulser une réflexion de la part du mis en cause, ainsi que des démarches en lien avec les prescriptions judiciaires, ou pour améliorer sa situation. Le suivi engagé en contrôle judiciaire est alors fréquemment prolongé par la juridiction de jugement, par une mesure de sursis probatoire.

Notre service est désigné pour veiller au contrôle du respect des obligations par le justiciable. Celles-ci concernent notamment des obligations d'insertion, de soins (psychologique, en addictologie), de « pointage » en commissariat ou gendarmerie, d'interdiction d'entrer en relation avec un plaignant.

Au-delà de cet aspect de contrôle, lors des entretiens que nous menons fréquemment avec le mis en cause, l'objectif socioéducatif est d'évoquer avec la personne son insertion au sens large, de l'orienter vers d'éventuelles démarches, ainsi que l'amener à réfléchir aux conséquences de ses actes, pour la victime, la société, lui-même, ses proches.

Enfin, notre travail d'accompagnement vise aussi à permettre à la personne sous contrôle judiciaire de bien appréhender la procédure pénale qui le concerne.

Lorsqu'il est prononcé par un Juge d'Instruction, le contrôle judiciaire s'inscrit dans un temps beaucoup plus long, le plus souvent de plusieurs années.

5/ Concernant les réponses collectives = les stages

Les stages mis en œuvre par l'ACJM avaient d'abord été travaillés dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites. L'évolution de la pratique conduit à des orientations également dans le cadre soit d'une peine de stage prononcée par le Tribunal Correctionnel, soit d'une obligation particulière d'une mesure de Sursis Probatoire.

Nos stages sont organisés à Alençon, à Argentan, et depuis 2023, à Flers, pour se rapprocher des justiciables domiciliés dans ce secteur géographique.

Au total, les mesures collectives (tous types de stages confondus) ont généré la mise en place de **35 sessions (28 en 2024)**.

Les sessions sont coanimées par deux intervenants de l'ACJM ; elles ont correspondu à **112 journées travaillées** pour le service de l'Orne (en ne comptabilisant que le temps des sessions).

a) Le stage de citoyenneté

Chaque session de stage dure une journée, soit 6 heures ; le coût du stage est de 150 euros.

L'activité de ce stage de citoyenneté est très équilibrée entre les deux juridictions.

Il concerne des justiciables ayant commis des infractions relativement diversifiées **telles que vol, violences légères, menaces, outrages, ...**

L'objectif est de leur rappeler les fondements de la république, la place des institutions, ...mais aussi de les amener à réfléchir à leur responsabilité et leur propre place de citoyen.

Notre saisine a émané de la juridiction d'Argentan aux deux tiers.

14 sessions ont été organisées (9 en 2024) : 5 à Alençon et 9 sur le ressort de la juridiction d'Argentan (5 en 2024) : 5 à Argentan et 4 à Flers, et **91 stagiaires ont été reçus** (58 en 2024).

b) Le stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple

Chaque session de stage dure deux jours, soit 12 heures et coûte 230€uros.

Le stage, spécifiquement dédié pour les auteurs de violences conjugales a été mis en place à **17 reprises** : 7 sessions à Alençon, 5 à Argentan et 5 à Flers (15 sessions organisées en 2024).

108 personnes ont ainsi été reçues au cours de l'année 2025 (**112 en 2024**).

c) Le stage de responsabilisation parentale

Les sessions de stage sont prévues sur deux journées, soit 12 heures ; le coût du stage est de 225 euros.

Ce stage est le plus récemment organisé ; il a été d'abord mis en œuvre à Alençon, avant d'être étendu à la juridiction d'Argentan.

Comme en 2024, 4 sessions ont été organisées (2 à Alençon, 2 à Argentan) et **32 justiciables ont effectué ce stage en 2025 (27 en 2024)**.

Le stage est destiné à des parents poursuivis pour un manquement à leurs obligations légales, notamment en cas de violences sur leur enfant, de non-représentation d'enfant, de non-paiement de la pension alimentaire.

d) Le stage de sensibilisation aux dangers liés à l'usage de stupéfiants

L'ACJM intervient à la demande de Drog' Aide 61 dans le cadre d'un partenariat établi en 2018. L'intervention dure deux heures et porte sur le volet juridique et les conséquences judiciaires d'une infraction à la Législation sur les Stupéfiants.

Notre service est intervenu lors de **13 sessions de stage**, à Alençon, Argentan, et principalement à Flers.

e) Concernant le dispositif d'accompagnement en matière de soins et d'insertion

L'ACJM intervient en partenariat direct avec l'association Addictions France dans le cadre d'un Parcours d'Insertion et de Santé destiné aux personnes ayant présenté une consommation d'alcool ou de stupéfiants problématique lors de la commission d'une infraction, et qui peuvent connaître des difficultés d'insertion.

Le dispositif avait été initié par le parquet d'Argentan dans le cadre d'une mesure de composition pénale. Il est proposé aux justiciables un parcours de 6 mois destiné à les soutenir activement dans leurs démarches de soin et d'insertion.

En 2023, le dispositif a été déployé sur le territoire de Flers, ce qui a généré un nouveau partenariat, avec l'antenne de Flers d'addictions France. D'autre part, ce dispositif a également été mis en place auprès du Tribunal Judiciaire d'Alençon, Madame le Procureur ayant souhaité l'expérimenter également.

Il est mis en place un accompagnement individuel renforcé, avec des entretiens réguliers.

Cet accompagnement vise à un travail sur l'insertion au sens large (travail, formation, logement, mobilités, ...) en fonction de la situation de la personne et suite à une évaluation qui permet de contractualiser avec elle les axes de travail.

En parallèle, une prise en charge sanitaire est assurée au regard de la consommation de produits psychoactifs de cette personne ; cette prise en charge est réalisée par notre partenaire Addictions France.

Lorsque le justiciable adhère pleinement au dispositif, on constate des évolutions très intéressantes tant sur les consommations addictives que sur l'insertion.

Le volume d'activité de saisines reste restreint et stable par rapport à l'an dernier :

- **13** saisines ont émané du Parquet d'Argentan en 2025 (*16 en 2024*) ;
- **15** du Parquet d'Alençon (*13 en 2024*).

Malgré l'arrêt des financements dédiés à ce suivi, nous avons fait le choix de maintenir cette activité, au regard de la pertinence des accompagnements pour les justiciables qui s'en saisissent.

Au demeurant, cette absence de financement interroge la pérennité du dispositif sur le moyen terme.

6/ Concernant le Centre de Prise en Charge des Auteurs : CPCA

Le CPCA a pour objet la protection des victimes, par une meilleure prise en charge des auteurs, contribuant à la prévention de la récidive.

L'entrée dans le dispositif se fait soit **dans un cadre judiciaire**, ce qui est majoritairement le cas, soit de manière volontaire.

La prise en charge est désormais assurée par une équipe de deux Intervenants Socio-Judiciaires et d'une psychologue.

Après un entretien d'évaluation, la personne est obligatoirement orientée vers le Stage de Responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple.

L'accompagnement renforcé de l'auteur de ces violences s'articule autour des problématiques repérées (insertion, addiction, parentalité, ...). Les personnes peuvent notamment être orientées vers le stage parentalité mis en place par l'ACJM.

Un module « Gestion des relations interpersonnelles », mis en place en 2023, a été reconduit en 2024.

Un travail est également mené autour du passage à l'acte et de sa compréhension, autour de la prise en compte de sa responsabilité, des conséquences pour la victime. Ce travail peut notamment s'effectuer au cours d'entretiens individuels avec la psychologue.

L'activité s'avère très stable par rapport à 2024.

Ainsi, 43 personnes ont été orientées vers le CPCA :

- 34 personnes dans un cadre judiciaire ;
- 9 personnes dans un cadre volontaire.

Concernant les mesures judiciaires

	Alençon	Argentan	Extérieur	Total
Composition pénale	2	2	/	4
Contrôle judiciaire	6	1	1	8
Sursis probatoires	10	11	1	22
Total	18	14	2	34

Le dispositif étant départemental, les personnes sont reçues dans différentes villes, dans un souci de proximité, ce qui implique une mobilisation importante du service et des trois référentes.

La réalité géographique du territoire (éclatement géographique, problèmes de mobilité) rend difficile l'organisation de modules collectifs en plus de la participation au stage de responsabilisation.

Ainsi, dans l'orne, l'accompagnement est davantage mis en œuvre de manière individuelle, avec des entretiens menés soit par l'intervenante SocioJudiciaire référente soit par la psychologue du service (et parfois en binôme).

Néanmoins, au cours de l'année 2025, a été expérimentée la mise en place d'un groupe de parole à destination des auteurs de violences conjugales.

6 personnes ont ainsi été positionnées pour un groupe de parole prévu sur plusieurs mois et 7 séances tous les quinze jours. Le groupe était fermé, basé sur une participation volontaire qui nécessitait un entretien préalable pour valider la participation au groupe. Plusieurs profils ont été regroupés afin de permettre la réflexion et la mise en mots dans un cadre défini avec le groupe. Les thèmes abordés concernaient le couple, la jalousie, la parentalité, les émotions, l'estime de soi et les schémas de répétition des violences.

Malgré quelques difficultés en termes d'assiduité, 3 participants se sont engagés dans la durée et ont exprimé le bénéfice de ces échanges entre pairs lors du bilan réalisé à la dernière séance

Pour des raisons d'opportunité, il s'est organisé à Argentan et a concerné 4 personnes.

Le travail proposé au justiciable est le fruit de l'évaluation initiale des besoins.

On constate en fin de parcours des évolutions réelles dans le positionnement autour des faits reprochés et plus globalement concernant le rapport à la violence et la réflexion sur sa relation de couple. Un travail est également mené autour de tout élément facteur d'insertion sociale, susceptible ainsi de réduire le risque de passage à l'acte.

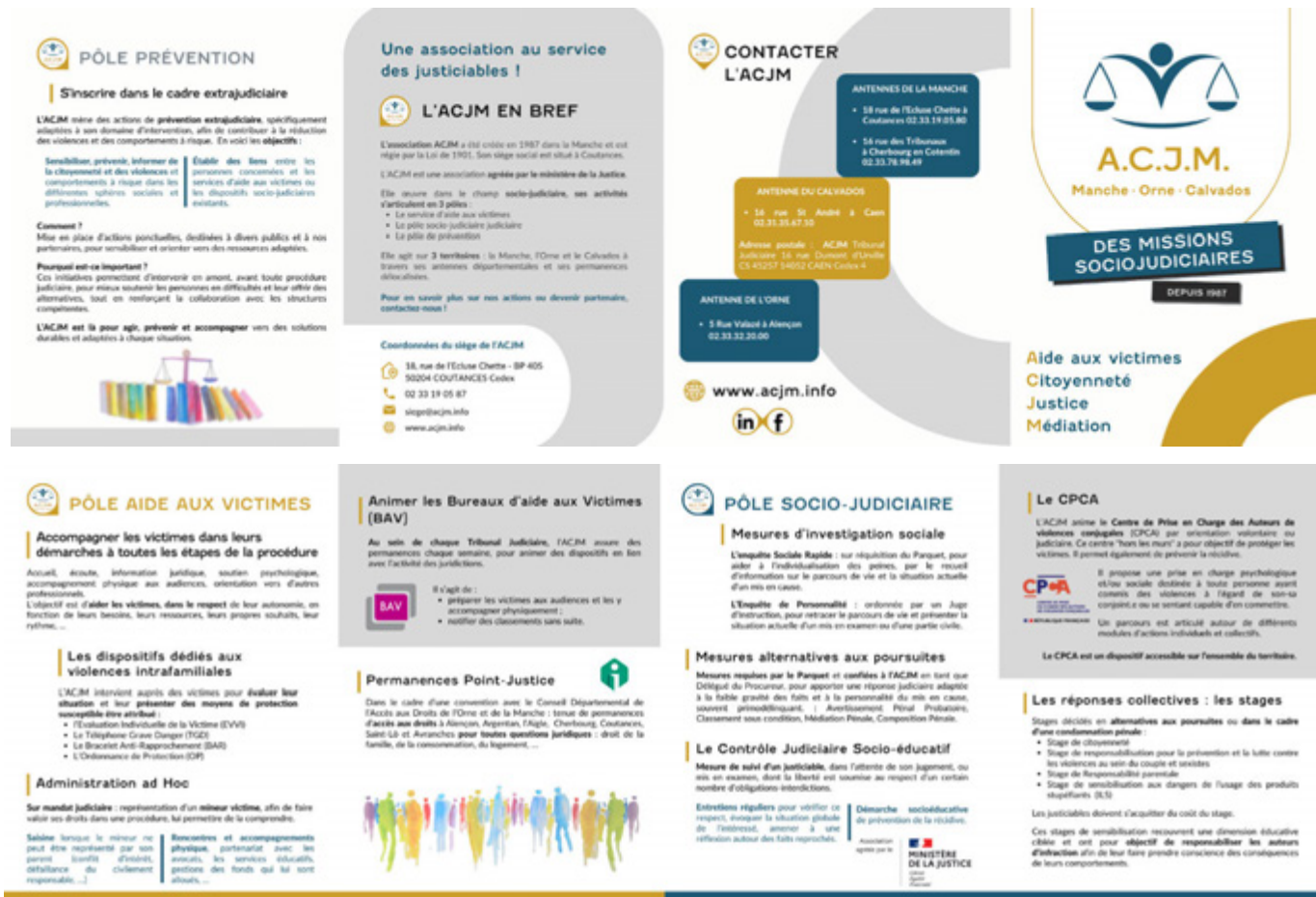
Le CPCA s'appuie par ailleurs sur le réseau partenarial préexistant, notamment pour des orientations selon la situation des personnes.

Les personnes suivies en démarche volontaire sont principalement celles qui, d'abord suivies dans un cadre judiciaire contraint, ont fait le choix de poursuivre l'accompagnement.

ANNEXES COMMUNICATION

A. SUPPORTS DE COMMUNICATION ACJM

a) Brochure 3 pôles



b) Mises à jour des flyers d'aide aux victimes

c) Cartes professionnelles des équipes pour les Tribunaux

CARTE PROFESSIONNELLE

Pour le Tribunal Judiciaire de :

Délivrée à :

Nom :

Prénom :

A.C.J.M.

Association pour l'Aide aux victimes, la Citoyenneté, la Justice et la Médiation

"Le président de l'ACJM, vu les articles 137 et suivants du code de procédure pénale et vu les articles 41 et 81 de ce code, certifie que : (nom, prénom)

exerce les fonctions de contrôleur judiciaire, d'enquêteurs de personnalité, de médiateur pénal, de délégué du procureur et d'intervenant pour l'aide aux victimes en application des textes précités."

Fait le :

Signature :

d) Projet associatif de l'ACJM



NOS MISSIONS

ACCOMPAGNEMENT GLOBALISÉ

L'ACJM accueille, informe et accompagne les personnes dans toute leur complexité et humanité. De fait, elle se définit comme structure d'accompagnement généraliste.

Elle défend le fait qu'il est possible pour toute personne de sortir des schémas enfermant de type victime ou auteur, qu'une personne ne peut pas être défini uniquement par ces termes.

GUIDANCE ET PRÉVENTION

L'ACJM prend en compte le fait que les auteurs sont en grande majorité des personnes qui ont été victimes dans leurs histoires de vie.

L'accompagnement vise donc à travailler sur ces histoires de vie pour permettre aux personnes de comprendre, de prendre conscience de leurs fonctionnements, et ainsi de changer leur regard sur elles-mêmes, de sortir du mécanisme « victime et/ou auteur ».

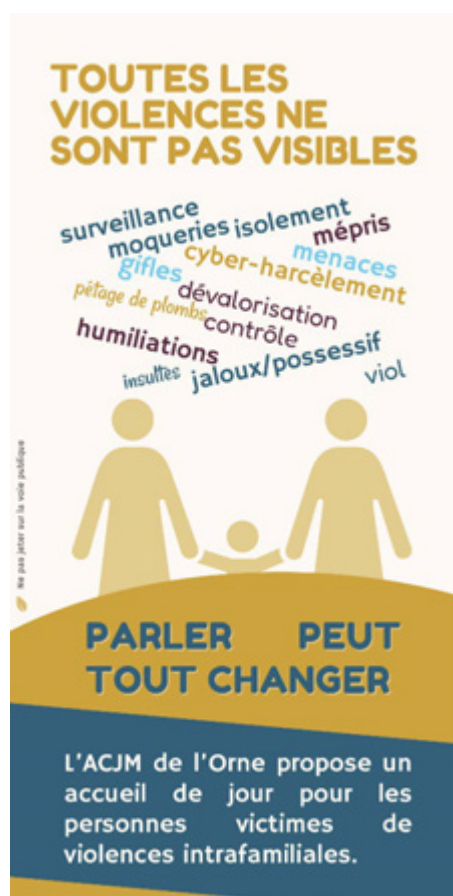
DLA Ligue de l'enseignement Normandie - Association ACJM - TranZ'ire - Projet associatif - Révisé 2023

8

e) Le rapport d'activité 2024

f) Mise en page de 8 offres d'emploi et service civique + visuels supports web

g) Brochure de l'Accueil de jour de l'ACJM de l'Orne



h) Brochure Action collectives ACJM de l'Orne

ÉMOTIONS – RESSOURCES

RELATIONS – AFFIRMATION



INFOS & RÉSERVATIONS
02 33 32 20 00
secretariat.orne@acjm.info

RÉSERVEZ VITE !
Renseignez vous au secrétariat de l'ACJM ou auprès de l'accueil de jour.

DES ACTIVITÉS COLLECTIVES

MÉDIATION ANIMALE

Affirmation de soi. Prendre des décisions, prendre des initiatives. Gérer des émotions.



MES ÉMOTIONS, MA FORCE

En partenariat avec l'association "A'catouns" et en compagnie de Retro, caniche royal (hyppoallergénique)

JANVIER 16/01 - 14H À 15H30
JUIN 19/06 - 18H À 19H30

SOPHROLOGIE

Reconnaître, réguler et exprimer ses émotions. Identifier et mobiliser ses ressources. Se détendre. Gagner en estime de soi.



PRENDRE LE TEMPS... D'UN TEMPS POUR SOI

En partenariat avec Mme Chenu, sophrologue

FÉVRIER 27/02 - 17H30 À 19H30
SEPTEMBRE 18/09 - 14H À 16H

KRAV-MAGA

Réguler et exprimer ses émotions. Entrer en relation, aller vers l'autre. Reprendre confiance en l'autre, coopérer. S'affirmer.



RIPOSTE VERBALE ET PHYSIQUE

En partenariat avec l'association "Offensif krav-maga"

MARS 21/03 - 14H À 15H30
OCTOBRE 16/10 - 18H15 À 19H45

IMAGE DE SOI – CONFIANCE

SE DÉTENDRE – LÂCHER PRISE



ENVIES DE :
Faire des rencontres ?
Prendre du temps pour vous ?
Expérimenter de nouveaux outils ?

PARTICIPEZ À NOS ACTIVITÉS & ATELIERS

DES ATELIERS DIVERSIFIÉS

MÉDIATION ARTISTIQUE

Accueillir et réguler l'émotion, lâcher prise, se détendre,... en laissant toute liberté à votre créativité.



CRÉATIVITÉ EN TOUTE LIBERTÉ

En partenariat avec l'association "En-Imagin'Air"

AVRIL 24/04 - 17H30 À 19H30
NOVEMBRE 20/11 - 14H À 16H

SOCIO-ESTHÉTIQUE

Revaloriser l'image de soi, renforcer l'estime et la confiance en soi, prendre soin de soi en autonomie grâce aux conseils pratiques.



RECONCILIATION AVEC SOI-MÊME

En partenariat avec Lorette socio-esthéticienne

MAI 15/05 - 14H À 16H
DECEMBRE 18/12 - 17H30 À 19H30

PROGRAMME ACTIONS COLLECTIVES 2025



INFOS & RÉSERVATIONS
02 33 32 20 00
secretariat.orne@acjm.info

B. SITE INTERNET

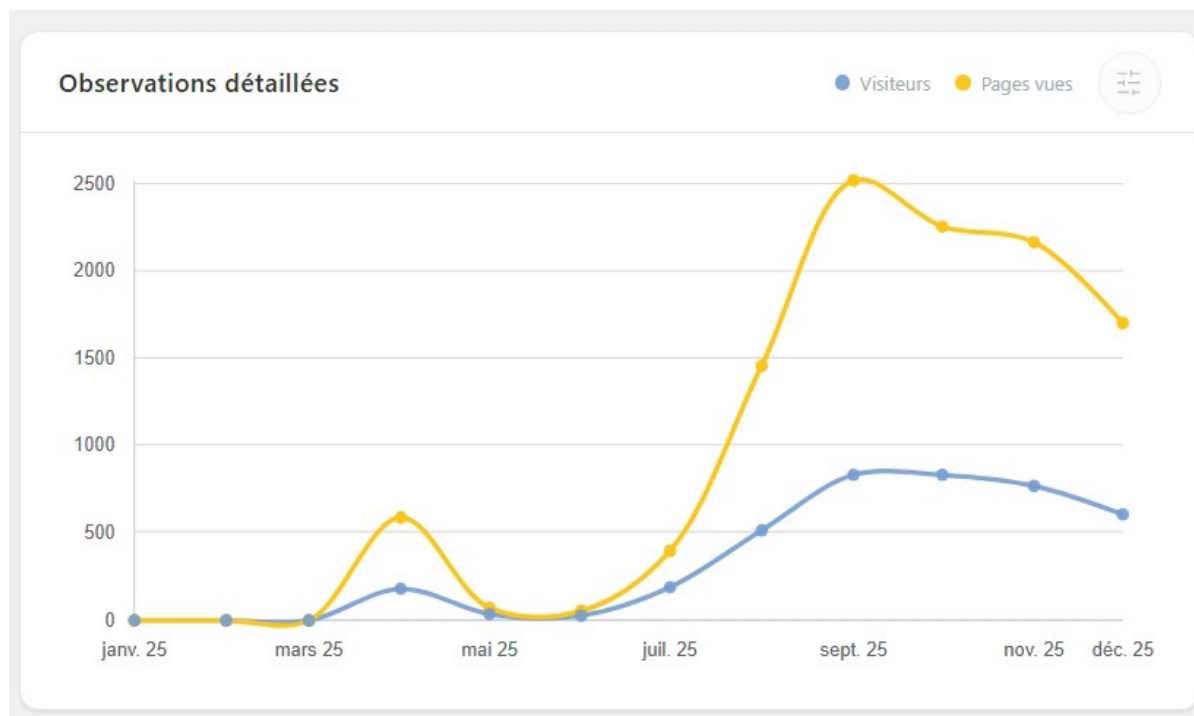
Le début d'année 2025 ne comporte pas de données statistiques réelles du fait du « blocage » du gestionnaire de Cookies des agents Google Analytics (et des internautes refusant les cookies). Courant mars, un plugin indépendant d'Analytics a été installé qui comptabilise des données anonymes de fréquentation en interne au site internet.

Publications 2025 = 25 articles ou documents

- Evénements/annonce : 6
- Presses : 6
- Documents : 4 (projet associatif, rapports d'activité ACJM + Citoyens & Justice + brochure 3 pôles + flyers AAV actualisés)
- Divers : 1 (politique de confidentialité des données et des cookies)
- Offres d'emploi : 8

Statistiques = avril à décembre 2025

On constate une hausse à partir de juillet ; il est probable que ce soit lié aux réglages du gestionnaire du Cookies. Comme en 2024 (incomplète), il est compliqué de comparer les années. Cependant, il est avéré que la fréquentation augmente.



- Les mois à « succès » : de septembre à novembre.
- Sources : les moteurs de recherche (Google en tête) sont les principales sources extérieures d'arrivée sur notre site mais à partir de l'été, on voit 2 nouveaux référents : à partir de juillet france-victimes.fr qui, sur la période avril-décembre, représente une cinquantaine de contacts ; en août cdad14.fr avec 19 visiteurs.

- Les chiffres globaux d'avril à décembre 2025 : 3992 visites pour 5505 sessions et 11 360 vues (pages ou documents). A relativiser avec les taux de rebond (quand le visiteur repart très rapidement de la page) variant de 19% à 33%.



- La page principale est logiquement la plus consultée, et la page contact du Calvados obtient 40% de vue de plus que les autres rubriques contact, un lien avec le CDAD14 explique sûrement cela.

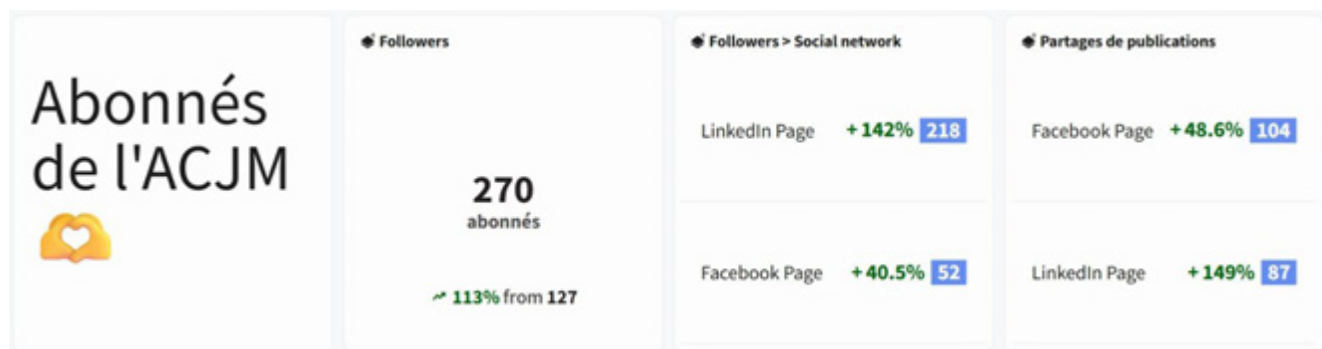
Pages ↗			
Page	Pages vues	Visiteurs	Taux de rebond
/	5044	3003	16,8 %
/contacts-antennes-acjm/contacter-acjm-calvados/	1111	686	9,2 %
/contacts-antennes-acjm/contacter-acjm-orne/	690	438	5 %
/contacts-antennes-acjm/contacter-acjm-centre-sud-manche/	578	383	13,7 %
/contacts-antennes-acjm/contacter-acjm-cotentin/	518	351	11,5 %
/services-aide-aux-victimes/	511	386	8,6 %
/a-propos-de-association-acjm/	410	328	8,8 %
/contacts-antennes-acjm/contacter-acjm-siege/	325	252	7,6 %
/category/actualites/emploi/	259	169	10 %
/service-socio-judiciaire/	251	207	5,4 %

Référent	Visiteurs	Taux de rebond	A
google.com	2157	10,6 %	
bing.com	255	4,9 %	
ecosia.org	57	9,2 %	
france-victimes.fr	54	3,5 %	
fr.search.yahoo.com	33	8,1 %	
qwant.com	28	3,3 %	
m.facebook.com	27	56,7 %	
google.fr	26	6,9 %	
facebook.com	19	0%	
cdad14.fr	19	0%	

C. RESEAUX SOCIAUX

Les comptes Facebook et LinkedIn progressent chaque année avec **+113% d'abonnés** tout confondu.

Une croissance est notable pour **LinkedIn** en termes d'abonnés à la page (+142%) et de partage de publications (+149%), ainsi que de réactions au nombre de 292 quand 2024 affichait 67.

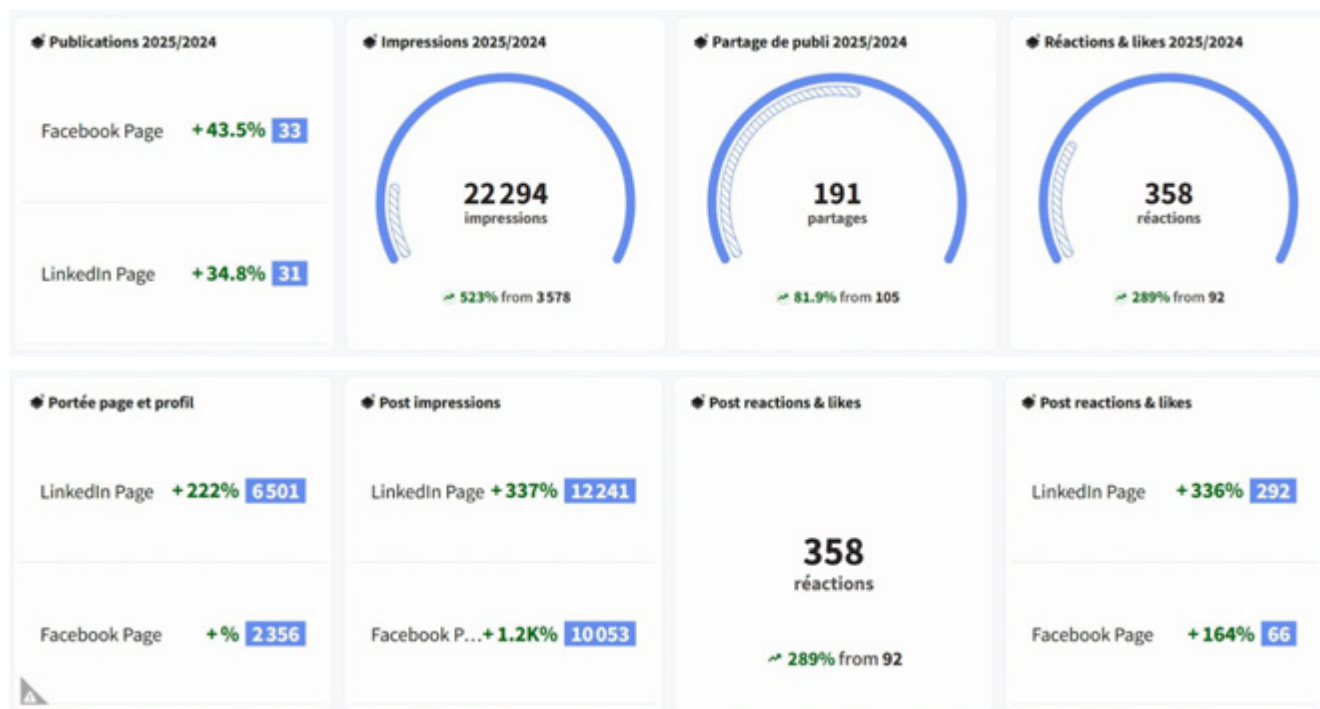


Sur la provenance géographique, L'utilisation de VPN se répandant les données sont partielles mais correspondent à un public de proximité (Facebook ne calcule pas cette donnée).

in Abonnés > Ville/Région	
VILLE/RÉGION	# NOMBRE
Greater Caen Area	77 à partir de 0
Cherbourg-en-C...	9 à partir de 0
Alençon, Norma...	8 à partir de 0
Cherbourg, Nor...	6 à partir de 0
Greater Paris Me...	6 à partir de 0
Coutances, Nor...	5 à partir de 0
Greater Bourdeau...	4 à partir de 0
Greater Le Mans ...	4 à partir de 0

Cette année, une trentaine de « posts » ont été publiés sur chacun des réseaux générant :

- 22294 affichages sur les réseaux, + 523%
- 358 réactions, +289%
- une portée de l'ACJM touchant 6501 personnes sur LinkedIn et 2356 sur Facebook
- un engagement moyen très bon à excellent (>10%)

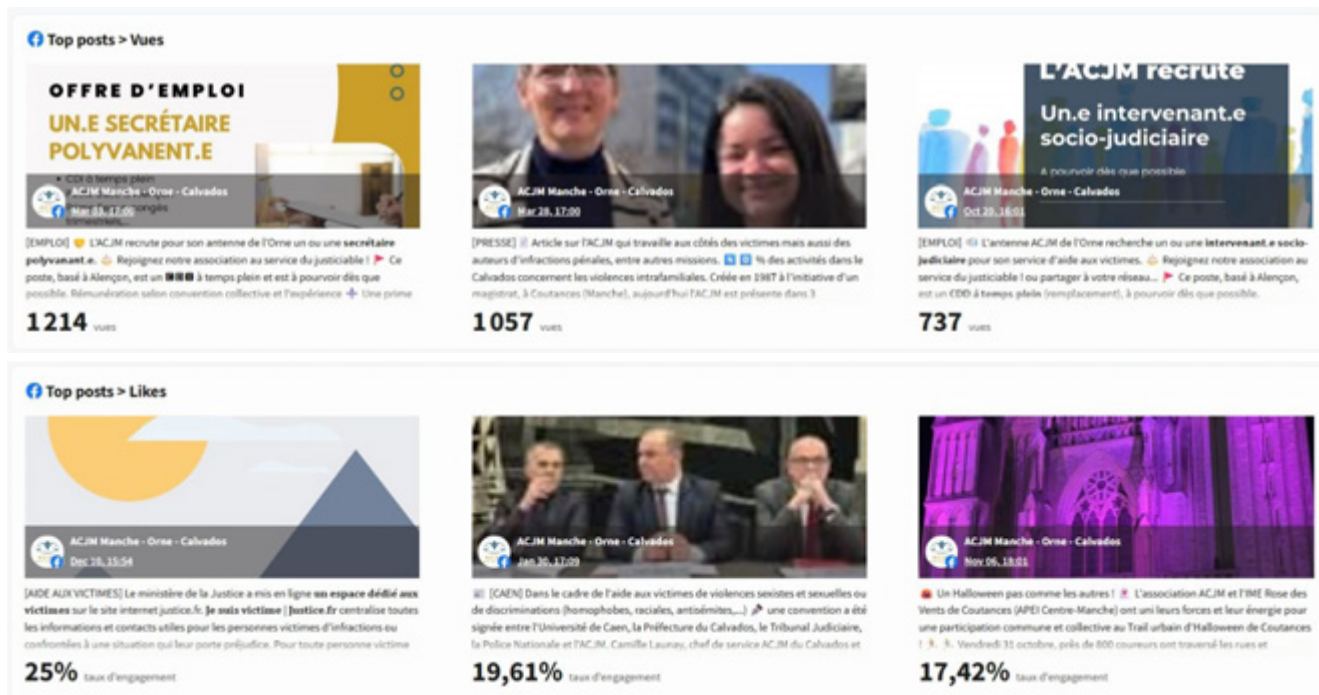


Les meilleures performances de publication de l'année 2025

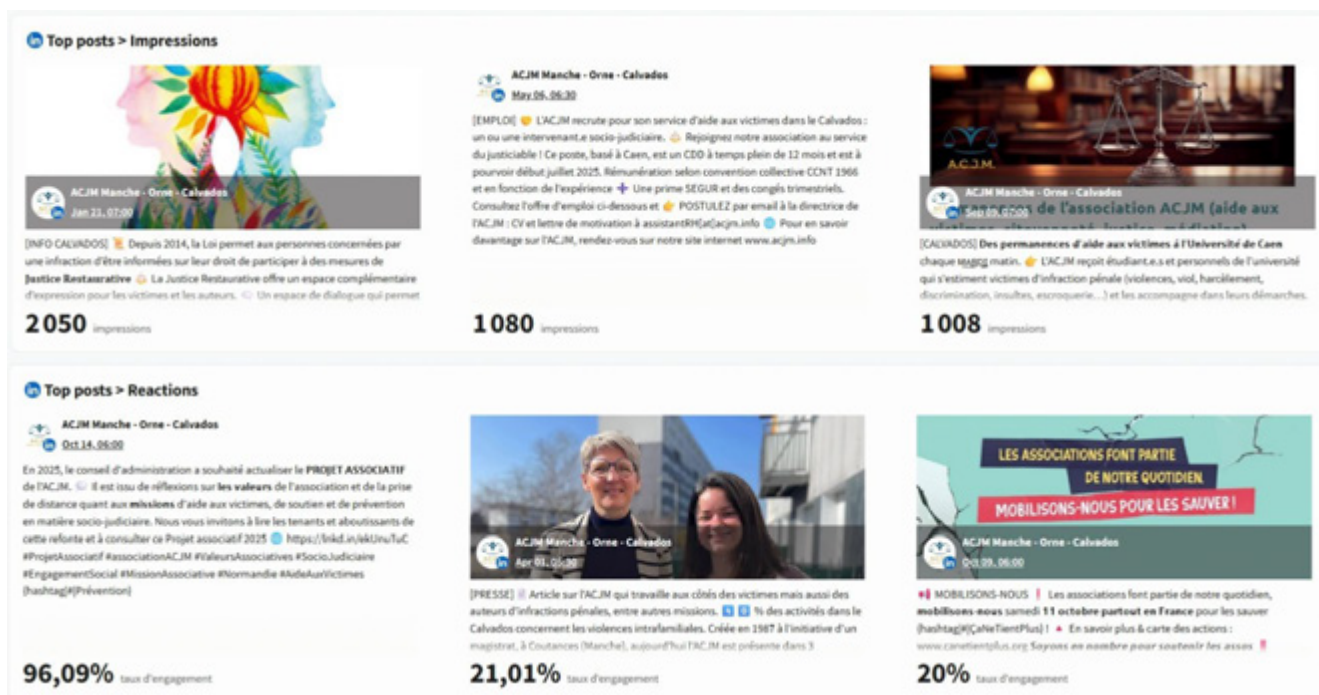
Taux d'engagement = Nombre total d'interactions / Nombre d'impression

Top 3 par nombre de vues et par engagement

→ Facebook :



→ LinkedIn



D. REVUE DE PRESSE & MEDIAS

Permanences Université de Caen : Tendance Ouest 23/01/2025

Université de Caen. Une convention pour mieux prendre en charge les victimes de violences sexuelles ou de discriminations

tendanceouest.com/actualite-425669-universite-de-caen-une-convention-pour-mieux-prendre-en-charge-les-victimes-de-violences-sexuelles-ou-de-discriminations



"Nous avons besoin d'une grande fluidité de l'information entre nous", pose Lamri Adoui, président de l'université de Caen. Son établissement a signé mercredi 22 janvier une convention avec la préfecture du Calvados, le tribunal judiciaire, la direction interdépartementale de la police nationale et l'association d'aide aux victimes ACJM. Elle doit permettre une amélioration de la prise en charge des étudiants ou personnels victimes d'infractions pénales. "La convention permet une interconnexion, et d'avoir des interlocuteurs définis", selon Joël Garrigue, le procureur de la République de Caen.

"Une ville dans la ville"

Depuis quelques années, l'université s'est dotée d'une cellule d'écoute pour accompagner les victimes de violences sexuelles ou sexistes. "Cela permet de libérer la parole", explique le président, qui compare l'université à "une ville dans la ville", avec ses 33 000 étudiants et 3 000 personnels. Cette nouvelle coopération a pour but d'améliorer la prise en charge des victimes de toutes discriminations, qui peuvent être raciales, homophobes ou antisémites.

Lamri Adoui

00:00

00:29

Mieux identifier les interlocuteurs

L'association ACJM (Aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation), basée à Coutances dans la Manche, mais qui a des antennes dans le Calvados et l'Orne, est associée à cette convention. "Nous sommes là pour accompagner les victimes, soutenir leurs démarches, aider à constituer le dossier, faciliter le lien avec la justice, répondre aux questions...", explique Camille Launay, chef de service dans le Calvados et référente du dispositif lié à l'université.

"Cette convention va permettre de mieux nous identifier auprès des étudiants, créer une lisibilité. On envisage des projets, comme la mise en place d'une permanence."

Camille Launay

00:00

00:34

Permanences de l'association ACJM (aide aux victimes, citoyenneté, justice, médiation) · Université de Caen Normandie

 unicaen.fr/permanences-de-lassociation-acjm-aide-aux-victimes-citoyennete-justice-mediation

8 septembre 2025



Vous estimez être victime d'une infraction pénale (violences, viol, harcèlement, discrimination, insultes, escroquerie...) ? L'association ACJM tient une permanence tous les mardis matin à destination de l'ensemble de la communauté universitaire de l'université de Caen Normandie.

Lors de ces permanences, l'ACJM offre disponibilité, écoute et conseils, quel que soit le type d'infraction pénale, et à tout moment de la procédure (qu'il y ait prescription, que la procédure ait été classée sans suite, ou même avant le dépôt de plainte).

L'association est disponible pour répondre à toutes vos questions, vous fournir des informations sur les démarches (dépôt de plainte, délais...), et vous donner des conseils sur la constitution d'un dossier. Elle peut également, si besoin, vous orienter vers des professionnels (avocat spécialisé, gynécologue, expert médico-légal...), et vous accompagner dans le cadre de vos démarches.

Ces permanences s'inscrivent dans l'engagement de l'université de Caen Normandie d'être à l'écoute et d'accompagner les victimes de tout type d'infractions. Elles font suite [à la signature d'une convention le 22 janvier dernier](#) entre l'université, l'ACJM, le Parquet du Tribunal judiciaire de Caen, la Préfecture du Calvados et la Direction interdépartementale de la police nationale.

La présence de l'ACJM vient en complément de dispositifs déjà proposés par l'université : [les permanences d'accès aux droits](#), [les permanences du Défenseur des droits](#) ou [la cellule d'écoute contre les violences sexistes et sexuelles](#).

Les permanences de l'ACJM ont lieu le mardi matin de 9h à 12h, au 1^{er} étage du bâtiment l'Oxygène (campus 1). Elles sont gratuites et confidentielles, ouvertes aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux personnels de l'université.

Aucun rendez-vous préalable n'est nécessaire. Vous pouvez toutefois prendre rendez-vous au 02 31 35 67 10.

MENU

ouest france

LaPlace

Mon espace

Accueil > Faits divers > Violences

Réservé aux abonnés

En Normandie, cette association aide les victimes de violences, mais aussi les auteurs

Elle travaille aux côtés des victimes mais aussi des auteurs d'infractions pénales. Implantée dans le Calvados, l'Association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire et de médiation pénale (ACJM) est saisie par la justice pour réaliser des enquêtes sociales auprès des mis en cause en amont de la procédure. En parallèle, elle accompagne également les victimes pour les aider et les conseillers dans leurs démarches.



Delphine Jumelin, directrice de l'ACJM et Camille Launay, cheffe de service dans le Calvados. L'association intervient dans le Calvados, la Manche et l'Orne. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Propos recueillis par

Garance HAMÉON

Modifié le

19/03/2025 à 20h29

L'Association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire et de médiation pénale (ACJM) intervient dans trois territoires normands : le Calvados, la Manche et l'Orne.

Elle a été créée en 1987 à l'initiative d'un magistrat, à Coutances (Manche). Aujourd'hui, 41 salariés travaillent au sein de cette association. Son activité est divisée en deux grands pôles : un pôle d'aide aux victimes et un pôle socio-judiciaire. L'idée est d'intervenir en amont et d'accompagner des personnes victimes ou des auteurs d'infractions pénales.

Quelle était la mission première de l'association à sa création ?

Au départ, l'Association d'aide aux victimes, la citoyenneté, la justice et la médiation (ACJM) a été mise en place dans le cadre des contrôles judiciaires socio-éducatifs. Saisie par la justice, elle agit en amont de la procédure. Par exemple : on va intervenir lorsqu'une personne est mise en garde à vue. Avant d'être déférée devant le parquet, on va réaliser une enquête sociale rapide, c'est-à-dire donner une photo à l'instant T de la situation de la personne aux magistrats. Après cette étape, un contrôle judiciaire peut être prononcé avant que la personne ne soit jugée.

Association ACJM - Rapport d'activité 2025

60

Dans ce cadre-là, elle va avoir des obligations. Notre rôle va être de la rencontrer, de lui expliquer ce qu'elle a le droit de faire ou ne pas faire, ainsi que les attentes du magistrat (interdiction de contact, ou de se rendre à certains endroits par exemple). On va vérifier qu'elle respecte ses obligations.

Globalement, on va se renseigner sur sa situation, ses liens sociaux et familiaux, ses besoins de formation et d'insertion professionnelle, sur d'éventuelles addictions pour mettre des choses en place et faire en sorte qu'il y ait eu une évolution et une remise en question avant qu'elle ne soit présentée devant le magistrat.

Aujourd'hui, quelle est l'activité qui occupe l'ACJM ?

40 % de notre activité concerne des violences intrafamiliales. Depuis trois ans, on propose des stages et des formations aux personnes qui sont condamnées en peine complémentaire, en alternative aux poursuites pénales ou sur la base du volontariat au sein du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) du Calvados. En 2024, 97 personnes ont accédé au CPCA, dont 11 volontaires soit 42,65 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Chaque année, ce nombre progresse.

2025-03-24 Ouest-France

Des rencontres entre condamnés et victimes, la justice restaurative se déploie dans la Manche

ouest-france.fr/societe/justice/des-rencontres-entre-condamnes-et-victimes-la-justice-restaurative-se-deploie-dans-la-manche-70ce1e2c-089a-11f0-83ba-bcc6e19ee859

Céline BERGERON.

24 mars 2025

Article premium, Réservé aux abonnés (contenu complet accessible)

Les antennes du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) de Coutances et d'Avranches (Manche) travaillent au déploiement de la justice restaurative dans le département. Ce dispositif met face à face des personnes condamnées ou en attente de jugement et des victimes. Pour que ces rencontres aient lieu, les deux antennes du Spip recherchent des bénévoles.



Maïlyss Cazer, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de Coutances (à droite) et Amaia Labatsuzan-Berhouet, cheffe d'antenne à Avranches. Toutes les deux travaillent à la mise en place de la justice restaurative dans le Centre-Manche et le Sud-Manche. | OUEST-FRANCE

Mis en lumière par le film *Je verrai toujours vos visages*, la justice restaurative se développe en France. La Manche n'échappe pas à cette orientation par le biais des antennes du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) de Coutances et d'Avranches, aidées de l'association Aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation (ACJM). « **L'objectif, c'est d'organiser la rencontre d'auteurs d'infraction et des victimes** », résume Mailyss Cazer, à la tête du Spip de Coutances. D'après les retours de collègues où la justice restaurative est déjà en place, « **c'est un dispositif qui fonctionne très bien que ce soit côté victime et côté auteur** », complète Amai Labatsuzan-Berhouet, directrice du Spip d'Avranches. Des rencontres qui aident à la réparation des victimes et diminuent le risque de récidive pour les auteurs des faits.

Lire aussi : [Justice restaurative : quand des victimes rencontrent des condamnés...](#)

Tous volontaires

La justice restaurative se concrétise sous deux formes. Soit des médiations restauratives où l'auteur de l'infraction rencontre sa victime ou des groupes de condamnés-victimes, aussi appelés détenus-victimes. Dans ce cas, « **plusieurs auteurs et plusieurs victimes, liés par la même typologie d'infraction, se rencontrent** », explique Mailyss Cazer. La justice restaurative se fait sur la base du volontariat pour tous les participants : victimes et personnes condamnées ou en attente de jugement. Pour ces derniers, « **la reconnaissance des faits est un critère indispensable pour participer au dispositif** ». Une participation qui n'aura aucune influence sur la peine des auteurs de crimes ou délits.

Lire aussi : [La justice restaurative. « un espace de parole pour les personnes abîmées »](#)

Besoin de bénévoles

Avant que la rencontre n'ait lieu, un gros travail de préparation est enclenché avec les auteurs des faits et avec les victimes. Pour l'heure, « **Il y a des auteurs qui sont ciblés, des rencontres de préparation sont en cours. Mais on n'est pas encore au stade où on peut animer un groupe** », détaille Mailyss Cazer. Pour cela, il manque encore des bénévoles de la communauté. Ils sont deux par groupe lors des rencontres. Pour devenir bénévole, pas de critère particulier si ce n'est d'avoir du temps libre et la volonté « **d'apporter sa contribution à une œuvre de justice** ».

Lire aussi : [La justice restaurative pour aider à réparer et éviter la récidive à Caen](#)

Pour communiquer, notamment auprès du grand public, et peut-être susciter des vocations de bénévoles de la communauté, deux événements sont organisés. Le premier se tiendra le **lundi 28 avril 2025**, de 14 h à 17 h, aux Unelles à Coutances et le second dans la salle du conseil de la mairie d'Avranches, le **mardi 13 mai 2025** de 14 h à 17 h.

Lundi 28 avril 2025, informations sur la justice restaurative aux Unelles à Coutances, de 14 h à 17 h et le **mardi 13 mai 2025**, de 14 h à 17 h à la mairie d'Avranches. Places limitées. Inscription obligatoire à justice-restaurative.spip-manche@justice.fr

Justice restaurative : c'est quoi ce dispositif pour éviter la récidive dans la Manche ?

actu.fr/faits-divers/justice-restaurative-cest-quoi-ce-dispositif-pour-eviter-la-recidive-dans-la-manche_62447920.html

<https://www.facebook.com/La.Presse.de.la.Manche>

1 avril 2025

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Coutances et d'Avranches (Manche) met en place un dispositif de justice restaurative pour éviter la récidive.



Ces médiations sont proposées aux auteurs des faits, jugés ou non, si les faits sont reconnus, et aux victimes. ©RT/76actu/Archives

Par Rédaction La Presse de la Manche Publié le 1 avr. 2025 à 9h00

C'est un **dispositif** mis en place par le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** (SPIP) de Coutances et d'Avranches, avec pour objectifs d'**éviter la récidive** de ceux qui ont commis des infractions, de mieux comprendre les motivations, les répercussions, de lutter contre le sentiment d'injustice. Un film abordant ce thème est sorti en 2023, « Je verrai toujours vos visages », écrit et réalisé par Jeanne Herry,

Ces **médiations** sont proposées aux auteurs des faits, jugés ou non, si les faits sont reconnus, et aux victimes. Elles n'ont **aucun caractère obligatoire**, sont **gratuites** et sans conséquence sur les peines prononcées. Elles sont animées par des professionnels du SPIP.

Une rencontre par semaine

Elles peuvent faire se rencontrer l'auteur et la victime de la même affaire, ou réunir des groupes de quatre auteurs de faits similaires et quatre victimes de ces mêmes faits. **La préparation s'échelonne sur cinq semaines**, à raison d'une rencontre par semaine. La discussion entre les deux groupes peut prendre plusieurs modalités : lettres, visio, rencontres.

Pour faire connaître ce dispositif, une convention a été signée le 11 octobre 2024 entre le tribunal, le SPIP, les services de la protection judiciaire de la jeunesse, l'association d'aide aux victimes, la police, la gendarmerie et les avocats.

Besoin de bénévoles

Pour accompagner les participants, le SPIP recrute des bénévoles, deux par groupe. On ne leur demande pas de compétences particulières, seulement de disposer de temps libre et d'avoir envie de contribuer à une œuvre de justice.

Coutances. Violences intrafamiliales : le jugement d'un père est encore repoussé

lamanchelibre.fr/actualite-1165144-coutances-violences-intrafamiliales-le-jugement-d-un-pere-est-encore-repousse

La Manche Libre

April 6, 2025

Sécurité. Un homme de 31 ans devait être jugé pour des violences intrafamiliales. Il a été incarcéré dans l'attente de son procès, qui a été renvoyé une fois de plus. Il sera jugé le 30 mai prochain.

Publié le 06/04/2025 à 16h00



Ce sont les enfants qui ont dénoncé les violences du père, la mère étant sous emprise et dépendante.
- Illustration

Il y a des procédures qui partent du mauvais pied. Ainsi, l'habitant d'un village du pays Saint-Lois devait être jugé en comparution immédiate le 7 février pour des [violences intrafamiliales](#). L'audience avait été reportée au vendredi 4 avril car il manquait une expertise psychiatrique. Dans l'attente, l'homme avait été placé sous contrôle judiciaire. Or, le vendredi 4 avril, l'expertise n'est toujours pas au dossier : il faut donc à nouveau renvoyer l'affaire. Que faut-il faire du prévenu ? Maître Jugelé, l'avocate de l'[ACJM de la Manche](#) qui défend l'intérêt des enfants, ne cache pas son inquiétude : *"Il commence à boire dès le matin"*. Ce sont en effet les trois enfants, âgés de 8 à 11 ans, qui ont dénoncé les violences de leur père, tant sur eux-mêmes que sur leur mère. L'avocate craint qu'ils ne se murent dans le silence si leur père revient à la maison : *"Je ne veux pas qu'ils soient placés parce qu'ils ont appelé au secours"*. L'audience est renvoyée au mercredi 30 mai et le prévenu est placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Coutances.

dans la Manche, deux parents condamnés pour violences

 ouest-france.fr/normandie/periers-50190/javais-peur-de-rentre-a-la-maison-a8253b24-b9a4-11f0-a36a-f8efb9dd6aad

Ouest-France

November 5, 2025



Le tribunal de Coutances (Manche) a condamné le prévenu à la peine de six mois d'emprisonnement avec sursis et à l'obligation d'effectuer un stage de responsabilité parentale. Son ex-femme a écopé de quatre mois de prison avec sursis, et à l'obligation du même stage. |

Chaque matin, recevez toute l'information de Coutances et de ses environs avec **Ouest-France**

" Je sais que ce n'est pas bien, mais j'ai été éduqué comme cela ", déclare le prévenu. Âgé de 40 ans, il a été cité, mardi 4 novembre 2025, avec son ex-femme, 37 ans, devant le tribunal correctionnel de Coutances (Manche) pour violences sur mineur par ascendant. On leur reprochait des faits commis lorsque le couple habitait Périers, entre mai 2017 et octobre 2018, date de leur séparation. **L'ACJM, association d'aide aux victimes, s'est constituée partie civile.**

Trois ans de suivi psychiatrique pour agression sexuelle sur une mineure de moins de 15 ans à Cherbourg

 ouest-france.fr/societe/justice/trois-ans-de-suivi-psychiatrique-pour-agression-sexuelle-sur-une-mineure-de-moins-de-15-ans-a-cherbourg-7c0e5e2c-ba43-11f0-b227-510f72443e00

Tristan LOMBARD.

November 5, 2025



Le ministère public s'inquiète « fort risque de récidive » concernant l'accusé. | OUEST-FRANCE

À la barre, le prévenu, 22 ans, originaire de Cherbourg, est jugé par le tribunal correctionnel pour [agression sexuelle sur mineure](#) avec une différence d'âge d'au moins cinq ans. Trois signalements de l'Aide sociale à l'enfance, en mars 2023, ont conduit à l'ouverture de la procédure.

Les faits, d'abord qualifiés de viols, ont été correctionnalisés après un accord entre le parquet et [l'ACJM, association d'aide aux victimes](#). Cette requalification, explique le procureur, a permis « **que l'affaire soit jugée plus vite** ». Déjà condamné pour des faits similaires, notamment sur sa demi-sœur, l'homme est décrit comme présentant...

Le parcours singulier d'une magistrate normande

Du juge d'instruction à présidente de la cour d'appel de Rouen, Marie-Christine Leprince connaît tous les rouages de la justice en Normandie. À l'heure de la retraite, elle ne compte pas pour autant couper.

Entretien

Marie-Christine Leprince, magistrate à la retraite, fondatrice de l'association ACJM (Aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation).

Hormis un passage à Paris, vous avez fait toute votre carrière en Normandie. Pour quelle raison ?

C'est lié à mes choix familiaux. J'ai quatre enfants, la situation géographique de mes postes me permettait de rentrer le week-end. Cela montre qu'une femme magistrate peut avoir des responsabilités : il y a 80 % de femmes à l'École nationale de la magistrature, mais beaucoup moins quand on monte dans la hiérarchie.

Vous avez créé l'ACJM (Aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation) alors que vous n'aviez que 26 ans. Racontez-nous...

Il y avait un grand mouvement national pour l'alternative à la détention, car c'était la prison ou rien à cette époque. La rencontre avec Christian Martin (N.D.L.R : éducateur et directeur de l'ACJM) fut déterminante pour créer cette association, nous avons été soutenus par les élus dans la recherche de subventions. Rapidement, l'ACJM s'est orientée vers le soutien aux victimes, pour être administré ad hoc des mineurs victimes, notamment de pères incestueux. Jusqu'à lors, il n'y avait personne pour les représenter.

C'est une réalisation dont vous êtes fière ?

Oui, j'en ai été la présidente pendant quinze ans. En 1995, l'ACJM a été la première à proposer des logements à des femmes victimes de violences. Puis l'association est devenue ensuite bas-normande, à la demande de la

cour d'appel de Caen (N.D.L.R : en 2001). Aujourd'hui, la justice pénale ne pourrait pas s'en passer : comment pourrait-on aménager une peine sans une sérieuse enquête de personnalité ?

La justice a changé ces dernières décennies ?

Elle s'est adaptée à la société. À mes débuts, il y avait peu d'avocats pour les parties civiles. Aujourd'hui, il y en a beaucoup, heureusement. Une audience peut avoir la vertu de faire un travail de réparation pour les victimes [...] On dit que les Français n'ont pas confiance dans la justice. Mais en sept ans de cours d'assises, je n'ai jamais entendu un juré dire qu'il avait participé à une parodie de justice. Les jurés d'assises sont les meilleurs ambassadeurs de notre institution.

La magistrature cultive-t-elle l'entre-soi selon vous ?

Non, les magistrats ne sont pas dans leur tour d'ivoire. Mais connaître trop de monde, surtout dans une petite ville, peut être un danger. Les magistrats peuvent aussi être les proies du narcotrafic. Il y a donc des précautions à prendre qui font que les magistrats peuvent être peu visibles.

Malgré votre retraite, vous n'allez pas vous arrêter ?



Marie-Christine Leprince, une magistrate passée par Coutances, Avranches, Cherbourg, Evreux, Caen et Rouen.

(Photo : Ouest-France)

J'ai proposé ma candidature de magistrate honoraire en soutien du tribunal de Coutances, elle en cours d'instruction au ministère. Ce serait pour tenir des audiences de règlements à l'amiable pour des affaires familiales, des conflits de voisinage, pour la construction d'une maison... L'idée est d'écouter les parties et d'éviter d'aller au procès. Son intérêt

est la rapidité d'exécution puisque les parties signent un accord.

Une œuvre de fiction qui parle bien de votre métier ?

J'ai adoré *Anatomie d'une chute*. Ce film décrit très bien le phénomène d'emprise.

Recueilli par
Christophe LECONTE.

La carrière de Marie-Christine Leprince en quelques dates

1961. Naissance à Saint-Lô dans une famille de commerçants.

1987. Premier poste comme juge d'instruction à Coutances. Elle fonde l'ACJM (Aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation).

1990. Juge d'instruction puis présidente au TGI (tribunal de grande ins-

tance) d'Avranches, puis à Cherbourg.

2004. Président de la cour d'assises de l'Eure.

2013. Présidente du TGI de Caen, elle pilote le déménagement du palais de justice sur la Presqu'île.

2018. Première présidente de la cour d'appel de Rouen, la plus haute fonction possible en région. En janvier 2025, elle obtient une autonomie budgétaire pour les deux cours d'appel, de Rouen et de Caen, auparavant rattachées au Nord et à la Bretagne.

Violences faites aux femmes : à l'ACJM, une épaule pour les victimes et des pistes pour les auteurs

actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/violences-faites-aux-femmes-a-lacjm-une-epaule-pour-les-victimes-et-des-pistes-pour-les-auteurs_63475808.html

<https://www.facebook.com/La.Presse.de.la.Manche>

23 novembre 2025

À Cherbourg, Charlotte Girard et Gaëlle Bourdonnais sont intervenantes socio-judiciaires pour l'antenne de l'association Aide aux victimes, Citoyenneté, Justice et Médiation.

[Cotentin](#)

[Violences conjugales](#)

[Violences sexuelles](#)

Article réservé aux abonnés [S'abonner](#)



Charlotte Girard et Gaëlle Bourdonnais, intervenantes psycho-judiciaires à l'ACJM. ©Ludivine LANIEPCE

Par [Ludivine Laniepce](#) Publié le

À l'antenne cherbourgeoise de l'association Aide aux victimes, Citoyenneté, Justice et Médiation ([ACJM](#)), Charlotte Girard et Gaëlle Bourdonnais sont **intervenantes socio-judiciaires**.

La première auprès des **victimes**, la seconde auprès des **auteurs présumés**. Avec leurs **collègues**, elles accompagnent des personnes sans profil type.

« On sème des graines »

Charlotte Girard partage son temps entre son bureau, celui de l'aide aux victimes du **tribunal** et le **commissariat**.

Les violences que subissent les femmes peuvent prendre de nombreuses formes : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou administratives. La plupart du temps, elles se cumulent.

Tous les milieux sociaux étant concernés et toutes les situations différentes, c'est au cas par cas que l'**association** accompagne les victimes en fonction de ce qu'elles disent ou de ce que les intervenants décèlent.

« Pour elles, le temps de la **justice**, qui n'est pas le même que le leur, pose parfois problème, observe Charlotte Girard. Mais à **Cherbourg**, il faut reconnaître que **les délais** restent **assez courts** malgré tout. Ici, le réseau des violences intrafamiliales fonctionne très bien grâce à la **proximité de tous les acteurs** : associations, **police**, tribunal... On constate que ça **améliore la prise en charge** et les **professionnels**, qu'ils soient **soignants** ou policiers, sont également **mieux formés** aujourd'hui à ces **problématiques**. Parfois, ce sont les policiers qui, après **une intervention**, nous demandent de prendre contact avec une potentielle victime. Certaines acceptent notre aide, d'autres pas. Mais dans ce dernier cas, on sait qu'on a semé une graine quelque part. »

Quand l'ACJM rencontre des victimes avant, pendant, après ou **sans dépôt de plainte**, la présence d'un intervenant psycho-judiciaire rassure. « Nous avoir à leurs côtés leur permet de relâcher un peu la pression », témoigne Charlotte Girard.

Histoires de vie

Dans le bureau voisin, le **travail** qu'accomplissent Gaëlle Bourdonnais et une autre de ses collègues se fait auprès des auteurs présumés.

Dès que la machine judiciaire se met en route, un soutien est nécessaire des deux côtés. Dans le cadre d'un contrôle judiciaire avant jugement, on veille à ce que la personne honore ses obligations et ses interdictions. Et il y a un rôle social car il faut à minima créer une relation de confiance.

En amont, en **permanence d'orientation pénale**, c'est lors d'une **garde à vue** qu'elle peut être amenée à avoir un premier contact avec ces hommes soupçonnés de violences conjugales ou intrafamiliales. Son rôle s'achèvera auprès de ces derniers lorsqu'une **date d'audience** sera fixée au tribunal.

« L'éventail est très large, poursuit Gaëlle Bourdonnais. On rencontre des hommes qui **se sentent coupables** ou qui **minimisent**. On rencontre tous types de personnes, mais j'ai le sentiment qu'il y a un terreau de **misère** et de **détresse** qui est plus défavorable, et très souvent sur fond d'**alcool** et de **stupéfiants**. Quand on creuse leur **histoire de vie**, on voit parfois des choses qui se répètent, un **terrain familial** qui n'est pas assez cadrant et aimant et qui conduit à une détresse intérieure, des **carences** éducatives, affectives et relationnelles... »

Deux CPCA en Normandie

En complément de l'**enquête** purement policière, son travail consiste aussi à mener des enquêtes sociale ou de personnalité à la demande du **parquet**.

« On vérifie les dires, on creuse l'environnement, l'histoire familiale, l'histoire de vie..., souligne-t-elle. L'idée est d'avoir **toutes les circonstances** qui peuvent expliquer un **passage à l'acte**. »

La **Normandie** dispose de deux Centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), méconnus.

Ce dispositif hors les murs animé par l'ACJM a démontré toute sa pertinence. Il est en plein essor dans le Calvados et l'Orne mais il est encore à la peine dans la Manche, où on essaye de créer des groupes. Tous les hommes, qu'ils fassent ou non l'objet d'une procédure, peuvent s'en rapprocher spontanément. Après évaluation, l'idée est de travailler en groupe et sur plusieurs aspects, de l'insertion professionnelle aux addictions, par exemple, avec de nombreux partenaires. Le coût de ce dispositif est extrêmement modique et il se déroule sur une base de six mois. Il y a beaucoup de déni mais ces échanges entre pairs peuvent aboutir à une prise de conscience.

À Cherbourg, Gaëlle Bourdonnais a déjà suivi des hommes issus de ce dispositif, qui a selon elle fait ses preuves.

« Ils repartent avec **des outils**, observe-t-elle. Je suis convaincue par **les vertus de l'éducatif**. Dans la société, l'idée selon laquelle on peut aider ces personnes manque réellement, et même cruellement. Un **problème**, une **difficulté** ou une **déviance** ne font pas de quelqu'un un monstre. C'est **réducteur et dangereux** de réduire une personne à ce qu'elle a pu commettre. »

Pour elle, **des mesures** telles qu'une **obligation de soins** et/ou de travail sont loin d'être des « leurres » : « Il s'agit de faire en sorte que ces personnes restent **intégrées à la société** et qu'elles puissent être entendues et aidées. C'est déterminant pour la suite. »

Pôle psychosocial du commissariat de Cherbourg : ACJM lundi et jeudi, La Belle Échappée mardi matin et mercredi matin, psychologue association Femmes mardi après-midi, Le Refuge chaque 1^{er} vendredi matin du mois. Au commissariat, si vous venez dénoncer des faits de viol, d'agression sexuelle ou de violences conjugales ou intrafamiliales, pointez la pastille de couleur orange présente sur le comptoir à l'agent d'accueil. Il vous orientera immédiatement et à l'abri des oreilles indiscretes.

2025-11-26 La Gazette de la Manche

PROTECTION DES FAMILLES Ils travaillent en réseau pour « faciliter le parcours de la victime »

Dans le sud de la Manche, le groupe de protection des familles se met en marche dès qu'il a connaissance d'un signalement de violences conjugales, sexuelles sur mineur et intrafamiliales. Rencontre avec le coordinateur et une intervenante sociale.

Le groupe de protection des familles de la compagnie de gendarmerie d'Avranches rassemble six militaires volontaires, pour intervenir sur le terrain des violences physiques, psychologiques ou sexuelles au sein des familles. L'adjudant Yannick Rebillard en est le coordinateur. Il est attaché à la brigade de proximité de Sartilly-Baie-Bocage. Julie Deblaise est intervenante sociale en commissariat et gendarmerie. Avec une collègue, elle est rattachée à l'association Aide aux victimes, Citoyenneté, Justice et Médiation (ACJM), à Coutances.

L'un enquête, l'autre accompagne

« Dès que nous intervenons pour des violences familiales, dont la victime soit une femme, un homme ou un enfant, le groupe de protection des familles intervient. La gendarmerie pour le volet



L'adjudant Yannick Rebillard est coordinateur du Groupe de protection des familles de la compagnie de gendarmerie d'Avranches, Julie Deblaise est intervenante sociale en commissariat et gendarmerie pour l'association d'aide aux victimes, l'ACJM.

judiciaire, l'ACJM pour le volet social et psychologique », explique Julie Deblaise.

L'adjudant-référent est, certes, basé à Sartilly, mais ses collègues sont répartis sur le territoire de la compagnie de gendarmerie à Avranches, Mortain-Bocage, Pontorson, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Villedieu-les-Poêles. « Tous les jours, un binôme est de permanence et se déplace là où une victime fait un signalement », explique Yannick Rebillard. « On vérifie s'il y a ou non un dan-

ger imminent, on contacte si besoin le médecin légiste pour constater l'agression. Dans le cadre de l'enquête, pour s'entretenir avec la victime, on s'adapte à sa disponibilité. L'entretien peut être plus ou moins long. La violence dans la sphère privée est difficile à raconter. On est dans l'humain... La tolérance des uns n'est pas celle des autres. Les personnes ont peur du regard des autres, ne se reconnaissent pas toujours victimes... »

« Parler, c'est déjà accepter que ce qui se passe n'est pas normal.

JULIE DEBLAISE,
intervenante sociale

Dès l'enquête en cours, l'ACJM est avertie. L'association d'aide aux victimes va accompagner les plaignants sur le plan social, psychologique « mais aussi judiciaire, complète Julie Deblaise, car nous accompagnons la victime jusqu'au dépôt de plainte et au tribunal, à la demande, pour vulgariser le jargon judiciaire, par exemple ».

L'objectif de ce groupe d'intervention est de ne pas multiplier les intervenants pour les victimes. « La violence isole. En parler, c'est déjà accepter que ce qui se passe n'est pas normal. Les victimes évoquent bien souvent des violences psychologiques ou économiques avant de parler des violences physiques ou sexuelles. La question du consentement n'est pas acquise... »

● Pascale BRASSINNE

■ Numéros d'appels en cas de violences intrafamiliales : 17, 119 pour l'enfance en danger, 3019 pour les femmes et les hommes victimes de violences conjugales.